



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/75
24 novembre 1995

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Dix-huitième réunion
Vienne, 22-24 novembre 1995

**RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU
COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL AUX
FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

INTRODUCTION

La dix-huitième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Vienne du 22 au 24 novembre 1995.

Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la décision VI/7 adoptée par les Parties à leur sixième Réunion:

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Australie (Président), Autriche, Danemark, États-Unis d'Amérique, Japon, Pologne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Argentine, Cameroun, Chine, Colombie, Iran (République islamique d') et Thaïlande.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Ont également assisté à la réunion un représentant du Président de la sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal et le Président du Comité chargé de l'application des décisions.

Des représentants du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient également présents.

Enfin, un représentant de l'organisation non gouvernementale «Amis de la Terre» a également participé à la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte par M. John Whitelaw (Australie), Président du Comité exécutif, qui a remercié l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour son hospitalité et les arrangements qui ont été pris pour la réunion.
2. M. Mauricio de Maria y Campos, Directeur Général de l'ONUDI, a souhaité la bienvenue aux participants au Centre international de Vienne.
3. Il a remercié personnellement tous les participants, non seulement d'avoir permis à l'ONUDI de devenir la quatrième agence d'exécution du Protocole de Montréal, mais également de l'appui que l'Organisation a reçu aux diverses réunions du Comité exécutif depuis qu'elle s'est jointe au programme du Protocole de Montréal. Mme Tcheknavorian-Asenbauer, Directrice de la division des secteurs industriels et de l'environnement, l'avait tenu au courant des progrès réalisés et il avait donné son appui total aux programmes et aux efforts qu'elle déployait pour assurer une contribution utile de la part de l'ONUDI. Malgré les contraintes financières auxquelles l'ONUDI devait faire face, les activités requises pour maintenir les normes de sa participation au programme du Protocole de Montréal avaient reçu tout l'appui et l'attention nécessaires, non seulement de sa part, mais également de la part des États membres de l'ONUDI et de la Direction du développement industriel, où des résolutions spéciales avaient été adoptées pour faciliter l'exécution des activités de l'ONUDI au titre de ce programme.
4. Après avoir remercié tous les participants de leur présence et de la confiance manifestée en l'ONUDI, le Directeur Général leur a souhaité le plus grand des succès dans leurs délibérations.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

5. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la réunion
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux
 3. Activités du Secrétariat
 4. Questions financières:
 - a) État des contributions au Fonds et décaissements
 - b) Budget du Secrétariat du Fonds pour 1996
 5. Rapport du Sous-Comité sur l'examen des projets concernant les points suivants:
 - a) Tableau général des questions recensées lors de l'examen des projets
 - b) Coopération bilatérale
 - c) Programmes de travail et amendements de programmes de travail
 - d) Plans stratégiques pour 1996
 - e) Projets d'investissement
 6. Rapports périodiques/financiers des agences d'exécution:
 - Rapport périodique global
 - Rapport périodique du PNUD
 - Rapport périodique du PNUE
 - Rapport périodique de l'ONUDI
 - Rapport périodique de la Banque mondiale
 7. Programmes de pays:
 - a) Bénin
 - b) Bolivie
 - c) République centrafricaine

- d) Guinée
 - e) Namibie
8. Rapports du Comité exécutif à la septième Réunion des Parties sur les points suivants:
 - a) Planification financière au sein du Fonds multilatéral
 - b) Rapport périodique intérimaire sur le transfert de technologies dans le cadre du Fonds multilatéral
 9. Lignes directrices sur la supervision et l'évaluation des projets
 10. Élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays à faible taux de consommation d'ODS
 11. Démarches adoptées par les petites et les moyennes entreprises pour l'élimination des ODS
 12. Note sur la stratégie destinée aux entreprises productrices de mousses
 13. Note sur la stratégie destinée aux pays à faible taux de consommation de halons
 14. Lignes directrices sur le stockage des halons
 15. Récupération et recyclage
 16. Rapport de la première réunion du Groupe d'experts sur la production de produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone
 17. Traitement des technologies à base d'hydrocarbures
 18. Améliorations de technologies
 19. Octroi de prêts à des taux favorables aux fins de l'élimination des ODS
 20. Questions diverses
 21. Adoption du rapport
 22. Clôture de la réunion

b) Organisation des travaux

6. Le Comité exécutif a renvoyé au Sous-Comité sur les questions financières les points ci-après de l'ordre du jour: le point 4 (b) - Budget de 1996 du Secrétariat du Fonds; le point 6 - Rapports périodiques/financiers des agences d'exécution; le point 8 (a) - Planification financière au sein du Fonds multilatéral; et le point 19 - Octroi de prêts à des taux favorables aux fins de l'élimination des ODS. Le Comité exécutif examinera le point 17 de l'ordre du jour à une réunion ultérieure, la documentation connexe n'étant pas disponible.

7. Le Comité exécutif a institué un groupe de travail composé des représentants de la Chine, de la Colombie, du Royaume-Uni et des États-Unis, pour examiner, au titre du point 16 de l'ordre du jour, le rapport de la première réunion du Groupe d'experts sur la production de produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone.

8. Le Comité exécutif a également institué un groupe de travail composé de représentants du Secrétariat et de la Banque mondiale, ainsi que de toutes autres parties intéressées, pour examiner le point 9 de l'ordre du jour, concernant les lignes directrices sur la supervision et l'évaluation des projets, et pour préparer un projet de décision sur la question, qui sera soumis à l'examen du Comité exécutif.

9. Il a aussi été convenu d'examiner au titre du point 20 de l'ordre du jour (Questions diverses) le projet de rapport du Comité exécutif à la septième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro/7/7) et le rapport de la réunion des consultants engagés dans les activités du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/Inf.4).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS FINANCIÈRES**a) État des contributions au Fonds et décaissements**

10. Le Trésorier a présenté son rapport sur l'état actualisé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral et des décaissements (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/3/Rev.1).

11. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport du Trésorier;
- b) d'accueillir avec satisfaction l'annonce que, sur le total des ressources disponibles qui était de \$US 75 millions environ, les fonds disponibles pour virement immédiat s'élevaient à environ \$US 41 millions, tandis que le montant estimatif

du solde disponible pour transfert au 31 janvier 1996 serait de \$US 57 millions environ;

- c) de prendre note de la déclaration du Trésorier, selon laquelle des ressources seraient immédiatement disponibles, mais que les virements aux agences d'exécution pourraient prendre un certain retard, parce que sur le total de ces ressources disponibles, \$US 27 millions environ étaient sous forme de billets à ordre non transférables qui, bien qu'ils soient acceptés comme contributions au Fonds, ne pouvaient cependant être utilisés immédiatement pour couvrir les engagements des agences d'exécution en vertu de leurs règles et règlements financiers respectifs;
- d) de demander au Trésorier, compte tenu de sa déclaration, de rendre compte au Comité, à sa dix-neuvième réunion, des questions découlant de la réception de contributions sous forme de billets à ordre, en particulier les incidences que le versement d'un nombre croissant de contributions sous cette forme aurait sur la trésorerie du Fonds, afin de trouver une solution permanente au problème.

(Décision 18/1)

12. L'état des comptes du Fonds et des contributions pour la période 1991-1995 au 22 novembre 1995 est présenté à l'Annexe I au présent rapport.

b) Budget du Secrétariat du Fonds pour 1996

13. Sur la recommandation du Sous-Comité sur les questions financières, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1996, ainsi que les budgets proposés pour 1997 et 1998 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/4) figurant à l'Annexe II au présent rapport, étant entendu que les ressources nécessaires devront être approuvées à la dernière réunion de 1996 du Comité exécutif;
- b) que, au cas où les ressources allouées au titre de l'un des postes du budget ne seraient pas entièrement dépensées, le solde serait utilisé pour des programmes de formation du personnel du Secrétariat, et que ces programmes ne se limiteraient pas à la formation technique. Les budgets futurs devront comporter une provision explicite pour la formation du personnel.

(Décision 18/2)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS: a) TABLEAU GÉNÉRAL DES QUESTIONS RECENSÉES DURANT L'EXAMEN DES PROJETS; b) COOPÉRATION BILATÉRALE; c) PROGRAMME DE TRAVAIL ET AMENDEMENTS DE PROGRAMMES DE TRAVAIL; d) PLANS STRATÉGIQUES POUR 1996; e) PROJETS D'INVESTISSEMENT

14. En sa qualité de président du Sous-Comité sur l'examen des projets, le représentant du Royaume-Uni a présenté le rapport du Sous-Comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/5), qui contient ses recommandations sur un certain nombre de questions, ainsi qu'un tableau indiquant les fonds disponibles à la dix-huitième réunion, la valeur recommandée des projets figurant dans le projet de Liste globale, la valeur recommandée des nouveaux projets et la valeur recommandée totale de tous les projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/6/Rev.1/Corr.1). Il a également signalé à l'attention du Comité exécutif le texte révisé des affectations indicatives des ressources pour 1996 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/62/Add.1/Corr.2).

Soumission de documents pour les réunions du Comité exécutif

15. Le Comité exécutif a décidé:

- a) que la date limite pour présenter par écrit toute nouvelle information au Comité exécutif serait de deux semaines avant la tenue de la réunion;
- b) que le sommaire des projets devrait contenir:
 - i) une synopsis des projets acceptés qui devrait être reçue, si possible, avant l'échéance de deux semaines;
 - ii) dans le cas des projets à examiner individuellement, une description des questions en souffrance liées à l'application des politiques et des lignes directrices existantes;
 - iii) dans le cas des projets soulevant des questions de politique, si les lignes directrices sont absentes ou insuffisantes, un sommaire des solutions conjointes, dans la mesure du possible, ou une présentation appropriée des questions à soumettre au Sous-Comité sur l'examen des projets;
- c) que les discussions visant à résoudre les questions en souffrance déjà recensées pourront se poursuivre jusqu'à la réunion du Sous-Comité sur l'examen des projets, et un compte rendu verbal des résultats serait présenté à la réunion. Pour

des raisons de planification financière, il conviendrait de limiter au minimum le nombre de projets auxquels il faut donner suite à ce stade avancé;

- d) que de nouvelles questions importantes ne pourraient être soulevées à moins d'une semaine avant l'échéance de deux semaines que dans des circonstances exceptionnelles;
- e) que les propositions d'amendement des projets devraient être justifiées et diffusées pour que toutes les agences d'exécution soient informées des critères qui régissent l'évaluation des projets;
- f) que, dans la mesure du possible, les documents devraient être diffusés sur disquettes;
- g) que les notes de politique générale préparées par le Secrétariat devront être traitées avec le même degré d'urgence que les documents de projets, et qu'il convient de les communiquer rapidement aux Parties.

(Décision 18/3)

Questions découlant de propositions de projets spécifiques

16. Le Comité exécutif a décidé:

- a) que les projets soumis par la Chine pour la reconversion des extincteurs à base de halons soient différés, en attendant un nouvel examen des lignes directrices relatives à ce sous-secteur. Les délibérations sur ces projets entre le Secrétariat et les agences d'exécution se poursuivraient jusqu'à la dix-neuvième réunion et incluraient toutes les modifications aux lignes directrices qui pourraient s'avérer nécessaires;
- b) qu'il faudrait faire preuve de flexibilité dans le cas des grandes entreprises productrices d'extincteurs à base de halons, mais qu'il incombait à ces entreprises de prouver la nécessité d'une reconversion à une gamme de technologies. Il a également souligné qu'il serait souhaitable de maintenir le rapport 85-15% de poudre ABC/gaz carbonique après la reconversion du secteur en question.

(Décision 18/4)

17. À l'issue de son examen de deux projets de fermeture d'usines productrices de halons en Chine, le Comité exécutif a décidé:

- a) de ne donner aucune suite à ces projets jusqu'à ce qu'il ait approuvé des lignes directrices sur l'élimination progressive du secteur de la production;

- b) qu'une fois ces lignes directrices approuvées, les projets soumis de nouveau devraient être accompagnés d'une explication satisfaisante sur la façon dont ils répondent aux termes de l'accord conclu entre la Chine et le Comité exécutif à la treizième réunion.

(Décision 18/5)

18. Le Comité exécutif a décidé de ne pas donner suite au projet des Seychelles, en attendant l'approbation de lignes directrices sur le traitement des pays à très faible taux de consommation d'ODS.

(Décision 18/6)

19. Étant convenu de reporter sa décision sur les propositions de projets de réfrigérateurs ménagers aux Philippines à cause du manque d'informations préalables, le Comité exécutif a décidé que le rôle des seuils coût-efficacité dans les propositions d'élimination sectorielle devrait faire l'objet d'un complément d'étude, tout comme la question des projets parapluies et l'établissement de lignes directrices correspondantes. Il a demandé aux agences d'exécution et au Secrétariat de préparer une note sur la question.

(Décision 18/7)

20. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver une durée pouvant aller jusqu'à deux ans pour le calcul des surcoûts d'exploitation dans tous les projets de mousse de polyuréthane rigide, autres que les projets relatifs au secteur de la réfrigération domestique;
- b) de demander au Secrétariat et aux agences d'exécution de préparer, aux fins d'examen par le Comité à sa dix-neuvième réunion, une note directrice sur les périodes de transition devant servir au calcul des surcoûts d'exploitation pour tous les secteurs et sous-secteurs.

(Décision 18/8)

21. Ayant approuvé, à titre exceptionnel, une proposition de projet pour la tenue d'un atelier de formation en Chine étant entendu qu'il fournirait la formation nécessaire à l'établissement de normes de sécurité, le Comité exécutif a décidé de recommander que les agences d'exécution assurent la coordination de ladite formation dans ce secteur.

(Décision 18/9)

Propositions de projets et affectation des ressources

22. Le Comité exécutif a décidé:

- a) conformément à la décision 17/20, d'approuver aux fins de financement à la dix-huitième réunion la Liste globale des projets qui figure à l'Annexe III au présent rapport;
- b) ayant noté la demande de la Banque mondiale d'appliquer un pourcentage de 13% pour ses coûts d'appui des activités approuvées par le Fonds, d'approuver le montant de \$US 2 453 498 destiné à couvrir les coûts d'appui de la Banque pour tous ses projets approuvés à la dix-septième réunion.
- c) qu'après avoir déduit des fonds disponibles la valeur des projets figurant dans la Liste globale, le montant disponible pour les nouveaux projets soumis à la dix-huitième réunion s'élèverait à \$US 20 179 577;
- d) d'approuver comme étant admissibles aux fins de financement les projets et les activités figurant à l'Annexe IV au présent rapport;
- e) que les projets d'investissement dans les pays à faible taux de consommation d'ODS dont le rapport coût-efficacité est en deçà du seuil correspondant, mais qui ne pouvaient être financés à même l'affectation sectorielle à la dix-huitième réunion, seront financés à partir des affectations de la catégorie des pays à faible taux de consommation d'ODS;
- f) que, puisque le nombre total des projets du secteur des MAC et des compresseurs figurant sur la Liste globale dépasse de beaucoup les affectations de crédit convenues, les nouveaux projets dans ce secteur ne devraient plus avoir la priorité à la dix-huitième réunion;
- g) que les nouveaux projets dans le secteur de la récupération des CFC et du stockage des halons seront entièrement approuvés à la dix-huitième réunion pour être financés à même l'affectation sectorielle précédemment convenue;
- h) d'approuver les amendements aux programmes de travail qui figurent à l'Annexe IV ci-après;

- i) d'approuver les recommandations du Secrétariat concernant tous les projets et activités financés à la présente réunion, ainsi que ceux qui sont admissibles aux fins de financement (voir Annexe V ci-après).

(Décision 18/10)

23. Le Comité exécutif a également décidé:

- a) que tous nouveaux projets proposés à la dix-huitième réunion sans y être financés seront inclus dans les plans stratégiques des agences d'exécution pour 1996, et seront financés avant les nouveaux projets soumis à la dix-neuvième réunion. À partir de 1997, tous les nouveaux projets approuvés par le Comité exécutif seront financés conformément aux plans stratégiques;
- b) que, lorsqu'il affectera les ressources pour 1996, le Comité exécutif respecterait le cadre, les affectations sectorielles et les méthodologies convenues et appliquées à ses seizième et dix-septième réunions;
- c) de demander au PNUE de suivre le même cycle budgétaire que les autres agences d'exécution.

(Décision 18/11)

Plans stratégiques

24. Le Comité exécutif:

- a) a noté avec appréciation les activités d'élaboration de lignes directrices du Sous-Comité sur l'examen des projets et des agences d'exécution en vue de produire un modèle qui serait utilisé par les agences dans la préparation de leurs plans stratégiques (documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/13-16);
- b) a décidé que ce modèle de préparation de plans stratégiques sera adopté comme guide pour la préparation de plans futurs.

(Décision 18/12)

25. Le Comité exécutif:

- a) a noté que le plan stratégique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/12) indiquait clairement les domaines de priorité et constituait un outil de gestion utile pour l'avenir;
- b) a décidé que les plans stratégiques des agences d'exécution devraient être examinés au début de 1996, afin d'assurer que les agences d'exécution tiennent

compte de la répartition convenue des ressources entre les différents secteurs, lors de la préparation de leurs plans stratégiques pour 1997.

(Décision 18/13)

26. Notant que certains des indicateurs d'efficacité décrits dans le plan stratégique global risquent de donner une fausse idée de la performance s'ils étaient pris individuellement, le Comité exécutif a recommandé que les informations découlant de l'application de ces indicateurs soient considérées comme un tout et analysées dans leur contexte.

Questions de politique générale

27. Ayant examiné les recommandations du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/5) relatives aux questions de politique générale soulevées par les agences d'exécution dans leurs plans stratégiques et dans l'établissement des priorités, le Comité exécutif a décidé d'étudier les questions ci-après à sa dix-neuvième réunion:

- a) démarches adoptées par les petites et les moyennes entreprises pour l'élimination des ODS;
- b) démarches adoptées par les pays à faible et à très faible taux de consommation d'ODS, en vue de l'élimination des ODS;
- c) établissement de lignes directrices sur la surveillance et l'évaluation des projets de renforcement institutionnel;
- d) mesures à adopter lorsqu'une entreprise locale pour laquelle un projet avait été approuvé passe sous contrôle étranger majoritaire (c.a.d. non visé à l'Article 5), avant ou après la signature du document de projet ou de l'accord de subvention conclu avec l'agence d'exécution;
- e) solutions de remplacement à la méthode d'examen de projets individuels comme suite à la demande d'établissement de plans stratégiques faite aux agences d'exécution;
- f) établissement de lignes directrices pour le secteur de la production.

(Décision 18/14)

28. Le Comité exécutif a décidé qu'il fallait établir des lignes directrices pour le secteur du tabac, et il a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de lignes directrices qui lui serait soumis à sa vingtième réunion. Toutes suggestions relatives à la préparation de ces lignes directrices devront parvenir au Secrétariat avant la fin janvier 1996.

(Décision 18/15)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS PÉRIODIQUES/FINANCIERS DES AGENCES D'EXÉCUTION

a) Rapport périodique global

29. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif a examiné le rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/51), ainsi qu'un modèle révisé pour la présentation des rapports périodiques et financiers (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/Inf.5).

30. Comme suite à la recommandation du Sous-Comité sur les questions financières, le Comité exécutif a décidé que le Secrétariat et les agences d'exécution devraient réviser le modèle de présentation des rapports périodiques et financiers, pour indiquer spécifiquement la date du premier décaissement pour tous les projets approuvés après le 1^{er} janvier 1994, de façon à présenter les renseignements les plus complets, et il a demandé que le modèle révisé lui soit présenté à sa dix-neuvième réunion.

(Décision 18/16)

b) Rapport périodique du PNUD

31. L'observateur du PNUD a présenté le rapport périodique de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/52).

32. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique du PNUD.

c) Rapport périodique du PNUE

33. L'observateur du PNUE a présenté le rapport périodique de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/53).

34. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique du PNUE.

d) Rapport périodique de l'ONUDI

35. L'observateur de l'ONUDI a présenté le rapport périodique de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/54).

36. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique de l'ONUDI.

e) Rapport périodique de la Banque mondiale

37. L'observateur de la Banque mondiale a présenté le rapport périodique de son organisation et il a appelé l'attention du Comité sur un projet au Chili visant à démontrer l'efficacité par rapport au coût d'un financement par affectation de crédits sur une base concurrentielle en vue de l'élimination des ODS, en demandant aux membres du Comité exécutif leurs observations à ce sujet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/55).

38. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique de la Banque mondiale.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMMES DE PAYS

39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif a été saisi des programmes du Bénin (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/56), de la Bolivie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/57), de la République centrafricaine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/58), de la Guinée (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/59) et de la Namibie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/60).

40. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les programmes de pays du Bénin, de la Bolivie, de la République centrafricaine, de la Guinée et de la Namibie, tout en notant que cette approbation ne signifiait pas pour autant l'approbation des projets qui y figurent ni de leurs niveaux de financement;
- b) dans le cas du Bénin:
 - i) de surseoir l'approbation de la formation des techniciens en réfrigération en attendant la création du bureau de l'ozone conformément aux termes de l'approbation de fonds pour le renforcement institutionnel au Bénin dans le cadre de l'amendement du programme de travail du PNUE pour 1995;
 - ii) d'approuver le montant de \$US 50 000 et des coûts d'appui de \$US 6 500 pour le renforcement institutionnel, et d'inclure cette activité en tant qu'amendement au programme de travail du PNUE pour 1995;
- c) dans le cas de la Bolivie, d'approuver un montant de \$US 91 400 et des coûts d'appui de \$US 11 882 pour le renforcement institutionnel, et d'inclure cette activité en tant qu'amendement dans le programme de travail du PNUE pour 1995;

- d) dans le cas de la République centrafricaine:
- i) de ne pas approuver le montant de \$US 16 700 demandé pour la formation de douaniers;
 - ii) de demander au Gouvernement de la République centrafricaine de regrouper et de remanier les projets de formation de techniciens en réfrigération et les projets de récupération d'ODS, en collaboration avec une agence d'exécution. L'approbation subséquente de tous projets découlant de cette mesure serait sujette à la nomination d'un directeur de projet, conformément aux termes de l'approbation de fonds pour le renforcement institutionnel en République centrafricaine dans le cadre de l'amendement du programme de travail du PNUE pour 1995;
 - iii) d'approuver le montant de \$US 45 600 ainsi que des coûts d'appui de \$US 5 928 pour le renforcement institutionnel, et d'inclure cette activité en tant qu'amendement au programme de travail du PNUE pour 1995;
- e) dans le cas de la Guinée:
- i) de surseoir l'approbation du montant de \$US 48 000 demandé pour la formation de techniciens en réfrigération, en attendant la création du bureau de l'ozone, conformément aux termes de l'approbation de fonds pour le renforcement institutionnel en Guinée dans le cadre de l'amendement du programme de travail du PNUE pour 1995;
 - ii) d'approuver le montant de \$US 50 000 et des coûts d'appui de \$US 6 500 pour le renforcement institutionnel, et d'inclure cette activité en tant qu'amendement au programme de travail du PNUE pour 1995;
- f) dans le cas de la Namibie, d'approuver le montant de \$US 61 765 et des coûts d'appui de \$US 8 030 pour le renforcement institutionnel, et d'inclure cette activité en tant qu'amendement au programme de travail du PNUE pour 1995.

(Décision 18/17)

41. Le Comité exécutif a demandé aux Gouvernements du Bénin, de la Bolivie, de la République centrafricaine, de la Guinée et de la Namibie, de lui présenter annuellement des renseignements sur l'avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays, conformément à sa décision relative à la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Le premier rapport couvrant la période du

1^{er} décembre 1995 au 31 décembre 1996 devrait être présenté, selon le modèle approuvé, au Secrétariat du Fonds le 31 mars 1997 au plus tard.

(Décision 18/18)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA SEPTIÈME RÉUNION DES PARTIES:

a) Planification financière au sein du Fonds multilatéral

42. Le président du Sous-Comité sur les questions financières a présenté le rapport révisé sur la planification financière au sein du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/62/Rev.1) et a rendu compte des travaux du Sous-Comité, notamment les révisions du texte du rapport. Plusieurs représentants ont proposé d'autres amendements destinés à mieux clarifier le document.

43. Le Comité exécutif a décidé de renvoyer à la septième Réunion des Parties le rapport sur la planification financière au sein du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/62/Rev.1, Add.1, et Add.1/Corr.2), amendé pour tenir compte des observations des représentants.

b) Rapport périodique intérimaire sur le transfert de technologies dans le cadre du Fonds multilatéral

44. Le Secrétariat a présenté le rapport périodique intérimaire sur le transfert de technologies dans le cadre du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/63).

45. Plusieurs représentants ont exprimé leurs préoccupations persistantes au sujet des progrès réalisés dans le domaine du transfert des technologies, et ils ont demandé que le Secrétariat tienne compte des éléments ci-après lorsqu'il révisera son rapport:

- a) la comparaison entre le prix que les entreprises des Parties visées à l'Article 5 payent effectivement aux fournisseurs de technologies, et les fonds correspondants fournis par le Fonds multilatéral;
- b) la question des obstacles au transfert de technologies, notamment dans le secteur de la production, qui sont mentionnés dans le rapport sur l'Examen au titre du paragraphe 8 de l'Article 5 du Protocole de Montréal, ainsi que dans l'étude du mécanisme financier du Protocole de Montréal;
- c) les incidences négatives éventuelles de la nature transitoire de certaines technologies sans ODS et les risques de dépendance technologique;

- d) la question du refus croissant éventuel de certains fournisseurs de technologies de participer à des projets de reconversion et de modification plutôt que de procéder à la construction de nouvelles installations ou à la création de co-entreprises dans ce domaine, ainsi que les mesures pratiques visant à éliminer cette attitude.

En outre, le Comité exécutif a noté que la version révisée du rapport contiendrait les informations que le PNUE doit fournir sur «l'élaboration de conditions régissant le transfert de ces technologies et savoir-faire», ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa b) de la recommandation 21 du Groupe de travail à composition non limitée des Parties, relative au mécanisme financier.

46. Le Comité exécutif a décidé de renvoyer le rapport intérimaire (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/63) à la septième Réunion des Parties.

(Décision 18/19)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: LIGNES DIRECTRICES SUR LA SUPERVISION ET L'ÉVALUATION

47. Comme suite à l'examen du projet de note sur la supervision et l'évaluation des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/64), le Comité exécutif a décidé ce qui suit:

- a) Prendre les mesures intérimaires ci-après, en attendant l'achèvement de l'élaboration des lignes directrices:
- i) Pour assurer le respect des objectifs du Fonds et la prise en compte des «leçons apprises» dans la mise en oeuvre de projets futurs, les agences d'exécution superviseront l'avancement des activités approuvées par le Fonds et les évalueront une fois qu'elles seront terminées. À cet égard, il importe d'assurer un degré adéquat d'indépendance et de crédibilité du système. Il faudra également maintenir l'équilibre entre le niveau de supervision à exercer et les coûts correspondants.
 - ii) Les agences d'exécution rendront compte au Comité exécutif de l'état d'avancement de la mise en oeuvre et de l'évaluation finale dans leurs rapports périodiques et leurs plans stratégiques, dont la présentation sera mise à jour périodiquement pour tenir compte des indicateurs et des critères d'évaluation qui présentent un intérêt pour le Comité. Dans leur rapport, les agences d'exécution souligneront les progrès réalisés depuis la dernière réunion. Le rapport mettra aussi en exergue les projets qui n'ont eu aucune activité importante de mise en oeuvre durant des périodes précises, par exemple, 12, 18 et 24 mois après leur approbation. Les agences d'exécution

présenteront des observations sur les mesures prises pour résoudre les problèmes qui se sont posés durant la mise en oeuvre et pour éviter qu'ils se reproduisent.

- iii) Les rapports d'achèvement des projets analyseront et évalueront le succès de leur exécution, en fonction des indicateurs des plans stratégiques et du degré de conformité aux paramètres clés de ces projets. Ces rapports seront soumis au Comité dans les six mois qui suivent les décaissements finals.
- iv) Le Secrétariat mettra sur pied un processus d'analyse indépendante pour assurer l'évaluation périodique d'un petit échantillon représentatif de projets terminés de chaque agence, afin d'assurer que des normes d'évaluation cohérentes et objectives sont appliquées.
- v) Le Secrétariat regroupera les informations tirées des rapports d'achèvement des projets et rendra compte au Comité du succès du Fonds à réaliser ses propres objectifs et ceux des projets, en se fondant sur les critères et les indicateurs figurant dans les plans stratégiques et les paramètres clés des projets. Le Secrétariat fera également rapport sur la performance de chaque agence en utilisant les mêmes critères et en considérant la nature particulière de son portefeuille respectif.
- vi) Afin d'assurer que les renseignements de base sont disponibles en quantité suffisante pour permettre une supervision et une évaluation utiles des projets, les agences d'exécution continueront à inclure dans les documents de projet les calendriers d'exécution et les quantités d'ODP à éliminer. Elles indiqueront également le matériel qui serait éventuellement détruit, ainsi que tout autre paramètre pertinent dans les propositions de projets soumises au Comité exécutif.
- vii) Étant donné que la Banque mondiale a établi un projet de lignes directrices techniques pour divers secteurs destinées à faciliter la supervision et l'évaluation, le Secrétariat coordonnera l'adoption de lignes directrices techniques normalisées, qui feront l'objet de mises à jour périodiques pour tenir compte de l'expérience acquise dans la supervision et l'évaluation et des développements techniques.
- viii) Le Secrétariat coopérera avec les agences d'exécution pour arrêter les critères et les indicateurs relatifs au renforcement des institutions et aux activités de coordination des informations, et pour incorporer les suggestions

formulées durant la dix-huitième réunion du Comité exécutif, aux fins de soumission au Comité exécutif à sa vingtième réunion.

- b) Encourager le Secrétariat et les agences d'exécution à faire appel à l'assistance d'experts de l'extérieur, s'il y a lieu, pour poursuivre l'élaboration des lignes directrices.

(Décision 18/20)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉLIMINATION PROGRESSIVE DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE DANS LES PAYS À FAIBLE TAUX DE CONSOMMATION D'ODS

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: DÉMARCHES ADOPTÉES PAR LES PETITES ET LES MOYENNES ENTREPRISES POUR L'ÉLIMINATION DES ODS

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: NOTE SUR LA STRATÉGIE DESTINÉE AUX PETITES ENTREPRISES PRODUCTRICES DE MOUSSES

48. Au titre de ces points de l'ordre du jour, le Comité exécutif a été saisi des documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/65, UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/66 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/67.

49. Le Comité exécutif a décidé de demander au PNUE de réviser le document sur l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays à faible taux de consommation d'ODS, et de demander au PNUD et au PNUE de réviser les documents sur les démarches adoptées pour l'élimination des ODS dans les petites et les moyennes entreprises, ainsi que la note sur la stratégie destinée aux petites entreprises productrices de mousses, afin d'assurer une application cohérente de la politique générale. Les documents révisés, dont la teneur serait simplifiée s'il y a lieu, seront présentés à la dix-neuvième réunion du Comité exécutif et tiendront compte des observations de ses membres, qui devront être communiquées au Secrétariat avant le 15 janvier 1996, ainsi que de la politique en vigueur.

(Décision 18/21)

**POINTS 13 ET 14 DE L'ORDRE DU JOUR: NOTE SUR LA STRATÉGIE DESTINÉE
AUX PAYS À FAIBLE TAUX DE
CONSUMMATION DE HALONS;
LIGNES DIRECTRICES SUR LE
STOCKAGE DES HALONS**

50. Le Secrétariat a présenté la note soumise par le PNUD sur la stratégie destinée aux pays à faible taux de consommation de halons (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/68), ainsi que les lignes directrices sur le stockage des halons (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/69).

51. Le Comité exécutif a décidé ce qui suit:

- a) approuver, à titre provisoire, les lignes directrices suivantes:
 - i) les pays dont les capacités installées sont supérieures à 250 millions de tonnes de halon 1301 et à 1 000 millions de tonnes de halon 1211 devront être classés comme pays ayant un niveau élevé de capacité installée et seront admissibles à disposer d'installations de régénération des halons 1301 et 1211 respectivement;
 - ii) les pays disposant de capacités installées de niveau moyen (250 millions de tonnes de halon 1301 et 1 000 millions de tonnes de halon 1211) seront classés comme admissibles à disposer de machines de recyclage et de récupération des halons 1301 et 1211 pour répondre aux besoins d'entretien et de réparation. Leur nombre dépendra des circonstances nationales, mais les machines de recyclage et de récupération des halons 1301 et 1211 varieront avec la superficie du pays et l'emplacement des utilisateurs principaux/critiques;
 - iii) les pays ayant des capacités installées de faible niveau seront admissibles à recevoir un financement unique de \$US 25 000, qui pourra servir à l'acquisition d'équipement de recyclage ou à l'encouragement de la récupération des halons des systèmes en place, ou encore à l'établissement de programmes d'échange à convenir par le pays;
 - iv) la fonction d'intermédiaire chargé d'identifier les sources d'alimentation pour les pays ayant un besoin identifié devra être confiée à un comité directeur composé de représentants des autorités, de l'industrie de la protection contre l'incendie et des principaux utilisateurs;

- v) il convient d'élaborer, dans les six mois qui suivent l'établissement du centre de régénération, des réglementations destinées à faciliter les interdictions de production et d'importation;
 - vi) des exploitations de stockage de halons pourront être établies pour les pays admissibles. Les coûts de la fourniture du matériel d'investissement et des services de gestion varient entre \$US 250 000 et 500 000. Les fonds destinés aux centres de régénération des halons 1301 et 1211 seront, le cas échéant, fournis à des conditions avantageuses, dont 25% sous forme de subvention.
- b) examiner, pour approbation entre les sessions, des projets de coopération bilatérale précédemment soumis, aux fins de démonstration, sur la base d'un élément de subvention intégrale;
 - c) envisager, à sa prochaine réunion, l'approbation de deux projets de démonstration par région pour les pays ayant des capacités installées de faible niveau, selon la définition des lignes directrices provisoires, pour un niveau de financement proposé de \$US 70 000 par pays;
 - d) pour faciliter la suite définitive que le Comité exécutif pourrait donner aux lignes directrices sur le stockage de halons, le Secrétariat et les agences d'exécution sont invités à superviser de près ces projets, qui serviront de base pour évaluer les lignes directrices provisoires en termes de leur viabilité commerciale et de leurs incidences financières sur le Fonds, ainsi que pour déterminer la possibilité de mettre sur pied un programme régional de stockage de halons, incluant la possibilité d'un élément de prêts à des conditions de faveur.

(Décision 18/22)

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE

52. Le Secrétariat a présenté le projet de rapport sur la récupération et le recyclage (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/70), qui contient une enquête sur les programmes de récupération et de recyclage (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/Inf.3).

53. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de ces documents;
- b) de noter qu'un supplément de travail était nécessaire;

- c) de demander au Secrétariat d'entreprendre ce travail supplémentaire qui devrait tirer parti de l'expérience des pays visés à l'Article 5 disposant de programmes de récupération et de recyclage. Ces pays ont donc été invités à préparer des rapports d'activité, sur la base du questionnaire figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/70. Les activités d'élaboration de projets de démonstration à petite échelle se poursuivront sans attendre que des principes directeurs soient arrêtés.

(Décision 18/23)

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA PRODUCTION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE

54. Le représentant du groupe de travail chargé de l'examen de ce point de l'ordre du jour et composé des représentants de la Chine, de la Colombie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique a résumé les directives supplémentaires proposées par son groupe à l'intention du Groupe d'experts, qui figurent dans l'Annexe VI au présent rapport.

55. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de demander au Groupe d'experts de se pencher sur ces questions;
- b) d'examiner les résultats des travaux du Groupe d'experts à sa dix-neuvième réunion;
- c) que le groupe de travail devrait être constitué de quatre membres du Comité exécutif, dont deux de pays visés à l'Article 5 et deux de pays non visés à l'Article 5, et que ces membres seront choisis dès que la nouvelle composition du Comité exécutif aura été déterminée par la septième Réunion des Parties.

(Décision 18/24)

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR: AMÉLIORATIONS DE TECHNOLOGIES

56. Le Comité exécutif s'est penché sur la question des améliorations technologiques liées à la mise en oeuvre de projets de reconversion à des technologies sans ODS, qui fait l'objet de la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/73. Les améliorations technologiques sont définies comme étant des avantages supplémentaires dont les entreprises peuvent bénéficier, tels que la fabrication de produits de qualité supérieure, une capacité ou une flexibilité accrue dans la

production, une réduction de la consommation énergétique et de la main d'oeuvre, ou d'autres avantages découlant de la reconversion à des technologies sans ODS (ou à faible taux d'ODS). Des méthodologies permettant d'identifier et de quantifier les améliorations technologiques sont présentées dans la note de politique générale examinée.

57. Le Comité exécutif a décidé:

- a) que les coûts liés aux améliorations technologiques non obligatoires ne seront pas considérés comme des surcoûts admissibles et ne seront donc pas financés par le Fonds multilatéral;
- b) que les méthodologies de quantification des améliorations technologiques décrites dans la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/73 serviront de principes directeurs pour le calcul des surcoûts.

(Décision 18/25)

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR: OCTROI DE PRÊTS À DES TAUX FAVORABLES AUX FINS D'ÉLIMINATION DES ODS

58. Sur recommandation du Sous-Comité sur les questions financières, le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport sur l'octroi de prêts à des taux favorables aux fins d'élimination des ODS (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/74);
- b) de demander au Secrétariat de préparer, en collaboration avec la Banque mondiale et en consultation avec d'autres institutions ayant de l'expertise dans ce domaine, telles que les banques régionales de développement, un document plus détaillé sur cette question destiné à la vingtième réunion du Comité exécutif, où seraient examinées les incidences opérationnelles de l'application des principes décrits dans le rapport. Ce document devrait comporter un examen de projets hypothétiques préparés par la Banque mondiale, pour démontrer de façon pratique les incidences de l'application de ces principes.

(Décision 18/26)

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

Rapport de la réunion des consultants engagés dans les activités du Fonds multilatéral

59. L'observateur du PNUE a présenté le rapport de la réunion des consultants engagés dans les activités du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/Inf.4).

60. Le Comité exécutif a demandé au PNUE de l'informer à sa dix-neuvième réunion des résultats de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

(Décision 18/27)

Avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays

61. Le Secrétariat a présenté un rapport sur l'avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays qui ont été approuvés entre février 1992 et juin 1994 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/Inf.6).

62. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du rapport en remerciant tous les pays qui avaient répondu au questionnaire sur lequel le rapport était fondé, et en soulignant notamment les efforts des pays visés à l'Article 5 pour respecter leurs engagements;
- b) reconnaissant que le document soulevait plusieurs questions importantes dignes d'un examen sérieux, il a décidé de demander au Secrétariat de le mettre à jour et d'inscrire à l'ordre du jour de sa dix-neuvième réunion la question de l'avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays.

(Décision 18/28)

Rapport du Comité exécutif à la septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

63. Le Président a invité les membres du Comité à présenter par écrit leurs observations sur le projet de rapport du Comité à la septième Réunion des Parties qui leur avait été diffusé.

Date et lieu de la dix-neuvième réunion du Comité exécutif

64. Le Comité exécutif a décidé que sa dix-neuvième réunion se tiendrait à Montréal du 8 au 10 mai 1996. Cette réunion serait précédée d'une réunion du Sous-Comité sur l'examen des projets qui se tiendrait au même endroit les 6 et 7 mai.

(Décision 18/29)

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

65. À sa séance de clôture, le 24 novembre 1995, le Comité exécutif a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/L.1.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

66. À la séance de clôture, le Comité exécutif a rendu hommage à son Président et aux présidents des sous-comités pour leurs efforts inlassables dans l'accomplissement de leurs tâches.

67. Le Comité exécutif a également exprimé son appréciation du travail de tous les membres du Secrétariat du Fonds multilatéral et des agences d'exécution en vue de réunir la documentation à l'intention de la présente réunion et d'en faciliter le déroulement sans faille. Il a également fait part de sa gratitude à l'ONUDI pour son assistance dans l'organisation de la réunion.

68. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré close la dix-huitième réunion du Comité exécutif le 24 novembre 1995 à 16 heures.

ANNEXE I

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉALÉtat du Fonds au 22 novembre 1995
en dollars US

REVENUS

- Contributions reçues		329 459 200
- Versements en espèces		82 957 780
- Billets à ordre		12 398 268
Contributions bilatérales		18 102 537
Intérêts créditeurs		2 522 077
Revenus divers		
TOTAL		445 439 862

DÉCAISSEMENTS/AFFECTATIONS SPÉCIALES

P N U D		107 511 650
- Décaissements	105 225 690	
- Intérêts créditeurs utilisés	2 285 960	
P N U E		17 455 352
O N U D I		56 904 294
Banque mondiale		161 354 589
- Décaissements	118 952 828	
- Billets à ordre virés	30 248 486	
- Virements en suspens des billets à ordre virés	4 169 000	
- Intérêts créditeurs utilisés	7 984 275	
Coopération bilatérale		12 398 268
Coûts des réunions du Secrétariat et du Comité exécutif (1991—1996)	13 935 275	
Appui du Programme (1991—1996)		639 365
Avance de fonds au Secrétariat de l'ozone		0
TOTAL		370 195 968
SOLDE DISPONIBLE ⁽¹⁾		75 243 894

⁽¹⁾ Incluant \$US 7 001 112 en contributions à vérifier.

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL	
Trésorerie du Fonds au 22 novembre 1995 en dollars US	
Solde des ressources disponibles pour engagement ⁽¹⁾	75 243 894
Moins billets à ordre non transférables	27 241 585
- Allemagne	24 625 038
- Pays-Bas	2 616 547
Moins contributions à vérifier	7 001 112
Solde disponible pour virement immédiat ⁽²⁾	41 001 197
Solde disponible pour virement au 31 janvier 1996 (estimatif)	57 270 699

⁽¹⁾ Incluant \$US 7 001 112 en contributions à vérifier.

⁽²⁾ Montant de \$US 7 001 112 en contributions à vérifier non inclus.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

ÉTAT SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DE 1991 - 1995
AU 22 NOVEMBRE 1995

DESCRIPTION	1991 (\$US)	1992 (\$US)	1993 (\$US)	1994 (\$US)	1995 (\$US)	TOTAL (\$US)
CONTRIBUTIONS PROMISES	53 308 224	73 322 709	112 897 375	148 805 380	148 579 141	536 912 829
VERSEMENTS EN ESPÈCES	45 566 338	58 281 910	85 794 444	85 425 169	47 390 227	322 458 088
ASSISTANCE BILATÉRALE	480 000	1 726 772	2 282 736	4 874 062	3 034 698	12 398 268
BILLETS À ORDRE	0	3 283 914	7 994 173	32 184 985	39 494 708	82 957 780
TOTAL DES VERSEMENTS	46 046 338	63 292 596	96 071 353	122 484 210	89 919 633	417 814 136
CONTRIBUTIONS PROMISES NON VERSÉES	7 261 886	10 030 113	16 826 022	26 321 164	58 659 508	119 098 693
VERSEMENTS/CONTRIBUTIONS %	86,38 %	86,32 %	85,10 %	82,31 %	60,52 %	77,82 %

INTÉRÊTS CRÉDITEURS	540 614	1 757 933	3 025 097	5 701 779	7 077 114	18 102 537
REVENUS DIVERS	703 334	522 219	216 520	651 433	428 571	2 522 077

TOTAL DES REVENUS	47 290 286	65 572 748	99 312 970	128 837 428	97 425 318	438 438 750
-------------------	------------	------------	------------	-------------	------------	-------------

1991 - 1995	Total des arriérés de contributions	119 098 693
	Pourcentage par rapport aux contributions promises totales	22,18 %
1991 - 1995	Arriérés de contributions des pays à économie en transition	64 409 737
	Pourcentage par rapport aux contributions promises totales	12,00 %

1991 - 1994	Total des arriérés de contributions	60 439 185
	Pourcentage par rapport aux contributions promises totales	15,56 %
1991 - 1994	Arriérés de contributions des pays à économie en transition	46 745 363
	Pourcentage par rapport aux contributions promises totales	12,04 %

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DE 1991-1995
AU 22 NOVEMBRE 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	9 592 234	9 361 703	231 407	0	(876)
AUTRICHE	4 705 733	4 705 733	0	0	0
BÉLARUS	2 800 167	0	0	0	2 800 167
BELGIQUE	6 833 600	6 833 600	0	0	0
BULGARIE	753 523	753 523	0	0	0
CANADA	19 544 723	8 300 381	1 317 903	8 338 000	^(c) 1 588 439
CHYPRE	96 421	96 421	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2 450 844	2 404 550	0	0	46 294
DANEMARK	4 149 981	3 944 981	205 000	0	0
FINLANDE	3 499 179	3 499 179	0	0	0
FRANCE	38 131 908	5 921 449	374 774	29 864 777	^(c) 1 970 908
ALLEMAGNE	56 838 293	30 857 959	1 355 296	24 625 038	0
GRÈCE	2 276 526	2 298 143	0	0	(21 617)
HONGRIE	1 177 097	863 111	0	0	313 986
ISLANDE	188 818	188 818	0	0	0
IRLANDE	1 132 912	1 132 912	0	0	0
ISRAËL	1 108 851	1 108 851	0	0	0
ITALIE	26 559 184	7 620 945	0	0	18 938 239
JAPON	76 783 706	76 783 706	0	0	0
KOWEÏT	1 158 731	0	0	0	1 158 731
LIECHTENSTEIN	62 940	62 940	0	0	0
LUXEMBOURG	377 638	377 638	0	0	0
MALTE	28 052	28 052	0	0	0
MONACO	42 371	42 371	0	0	0
PAYS-BAS	9 661 853	7 045 306	0	2 616 547	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	1 510 546	1 510 546	0	0	0
NORVÈGE	3 461 671	3 461 671	0	0	0
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	2 739 230	473 318	0	0	2 265 912
PORTUGAL	1 229 333	112 977	0	0	1 116 356
FÉDÉRATION DE RUSSIE	47 063 372	0	0	0	47 063 372
SINGAPOUR	531 2210	459 245	71 976	0	0
SLOVAQUIE	758 594	32 960	0	0	725 634
AFRIQUE DU SUD	2 639 433	2 204 244	30 000	0	405 189
ESPAGNE	12 417 832	8 963 991	0	0	3 453 841
SUÈDE	7 133 568	5 197 324	0	0	1 936 244
SUISSE	7 008 715	6 622 471	0	0	^(c) 386 244
UKRAINE	10 856 512	785 600	0	0	10 070 912
ÉMIRATS ARABES UNIS	1 292 273	559 639	0	0	732 634
ROYAUME-UNI	31 339 966	3 826 548	0	17 513 418	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	135 834 903	103 998 367	8 811 912	0	23 024 624
OUZBÉKISTAN	1 123 460	0	0	0	1 123 460
TOTAL	536 912 829	322 458 088	12 398 268	82 957 780	119 098 693

^(c) Retenu par les Parties pour la coopération bilatérale.

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DE 1995
AU 22 NOVEMBRE 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 633 990	2 513 970	120 896	0	(876)
AUTRICHE	1 308 273	1 308 273	0	0	0
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	1 849 026	0	0	0
BULGARIE	226 767	226 767	0	0	0
CANADA	5 424 973	0	50 000	4 169 000	^(*) 1 205 973
CHYPRE	34 887	34 887	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 633	686 339	0	0	46 294
DANEMARK	1 133 837	928 837	205 000	0	0
FINLANDE	994 288	994 288	0	0	0
FRANCE	10 466 186	0	120 000	8 375 278	^(*) 1 970 908
ALLEMAGNE	15 577 174	0	0	15 577 174	0
GRÈCE	610 528	632 145	0	0	(21 617)
HONGRIE	313 986	0	0	0	313 986
ISLANDE	52 331	52 331	0	0	0
IRLANDE	313 986	313 986	0	0	0
ISRAËL	401 204	401 204	0	0	0
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	21 717 336	0	0	0
KOWEÏT	436 091	0	0	0	436 091
LIECHTENSTEIN	17 444	17 444	0	0	0
LUXEMBOURG	104 662	104 662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17 444	17 444	0	0	0
PAYS-BAS	2 616 547	0	0	2 616 547	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	418 647	418 647	0	0	0
NORVÈGE	959 400	959 400	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	0	0	0	348 873
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
SINGAPOUR	0	0	0	0	0
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	715 189	310 000	0	0	405 189
ESPAGNE	3 453 841	0	0	0	3 453 841
SUÈDE	1 936 244	0	0	0	1 936 244
SUISSE	1 936 244	1 550 000	0	0	^(*) 386 244
UKRAINE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME-UNI	8 756 709	0	0	8 756 709	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	12 353 241	2 538 802	0	23 024 624
OUZBÉKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	148 579 141	47 390 227	3 034 698	39 494 708	58 659 508

(*) Retenu par les Parties pour la coopération bilatérale.

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTATS DES CONTRIBUTIONS DE 1994
AU 22 NOVEMBRE 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 633 990	2 567 190	66 800		0
AUTRICHE	1 308 273	1 308 273	0	0	0
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	1 849 026	0	0	0
BULGARIE	226 767	226 767	0	0	0
CANADA	5 424 973	438 937	434 570	4 169 000	382 466
CHYPRE	34 887	34 887	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 633	732 633	0	0	0
DANEMARK	1 133 837	1 133 837	0	0	0
FINLANDE	994 288	994 288	0	0	0
FRANCE	10 466 186	0	254 774	10 211 412	0
ALLEMAGNE	15 577 174	5 192 392	1 336 918	9 047 864	0
GRÈCE	610 528	610 528	0	0	0
HONGRIE	313 986	313 986	0	0	0
ISLANDE	52 331	52 331	0	0	0
IRLANDE	313 986	313 986	0	0	0
ISRAËL	401 204	401 204	0	0	0
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	21 717 336	0	0	0
KOWEÏT	436 091	0	0	0	436 091
LIECHTENSTEIN	17 444	17 444	0	0	0
LUXEMBOURG	104 662	104 662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17444	17 444	0	0	0
PAYS-BAS	2 616 547	2 616 547	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	418 647	418 647	0	0	0
NORVÈGE	959 400	959 400	0	0	0
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	0	0	0	348 873
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
SINGAPOUR	209 324	169 324	40 000	0	0
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	715 189	685 189	30 000	0	0
ESPAGNE	3 453 841	3 453 841	0	0	0
SUEDE	1 936 244	1 936 244	0	0	0
SUISSE	1 936 244	1 936 244		0	0
UKRAINE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME-UNI	8 756 709	0		8 756 709	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	35 205 667	2 711 000	0	0
OUZBÉKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	148 579 141	85 425 169	3 034 698	39 494 708	26 321 164

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1993
AU 22 NOVEMBRE 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 011 867	2 007 550	4 317	0	0
AUTRICHE	999 272	999 272	0	0	0
BÉLARUS	639 534	0	0	0	639 534
BELGIQUE	1 412 304	1 412 304	0	0	0
BULGARIE	173 207	173 207	0	0	0
CANADA	4 143 646	3 310 313	833 333	0	0
CHYPRE	26 647	26 647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	559 592	559 592	0	0	0
DANEMARK	866 035	866 035	0	0	0
FINLANDE	759 446	759 446	0	0	0
FRANCE	7 994 173	0	0	7 994 173	0
ALLEMAGNE	11 897 994	11 897 994	0	0	0
GRÈCE	466 327	466 327	0	0	0
HONGRIE	239 825	239 825	0	0	0
ESPAGNE	39 971	39 971	0	0	0
IRLANDE	239 825	239 825	0	0	0
ISRAËL	306 443	306 443	0	0	0
ITALIE	5 715 834	1 744 241	0	0	3 971 593
JAPON	16 587 909	16 587 909	0	0	0
KOWEÏT	286 549	0	0	0	286 549
LIECHTENSTEIN	13 324	13 324	0	0	0
LUXEMBOURG	79 942	79 942	0	0	0
MALTE	13 324	13 324	0	0	0
MONACO	7 483	7 483	0	0	0
PAYS-BAS	1 998 543	1 998 543	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	319 767	319 767	0	0	0
NORVÈGE	732 799	732 799	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	626 210	0	0	0	626 210
PORTUGAL	266 472	0	0	0	266 472
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 940 150	0	0	0	8 940 150
SINGAPOUR	159 883	127 907	31 976	0	0
SLOVAQUIE	173 207	0	0	0	173 207
AFRIQUE DU SUD	546 268	546 268	0	0	0
ESPAGNE	2 638 077	2 638 077	0	0	0
SUEDE	1 478 922	1 478 922	0	0	0
SUISSE	1 545 540	1 545 540	0	0	0
UKRAINE	2 491 517	785 600	0	0	1 705 917
ÉMIRATS ARABES UNIS	279 796	279 796	0	0	0
ROYAUME-UNI	6 668 458	6 668 458	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	28 334 903	26 921 793	1 413 110	0	0
OUZBÉKISTAN	216 390	0	0	0	216 390
TOTAL	112 897 375	85 794 444	2 282 736	7 994 173	16 826 022

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTATS DES CONTRIBUTIONS DE 1992
AU 22 NOVEMBRE 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	1 326 980	1 287 586	39 394	0	0
AUTRICHE	625 456	625 456	0	0	0
BÉLARUS	278 919	0	0	0	278 919
BELGIQUE	988 896	988 896	0	0	0
BULGARIE	126 782	126 782	0	0	0
CANADA	2 611 699	2 611 699	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	425 986	425 986	0	0	0
DANEMARK	583 195	583 195	0	0	0
FINLANDE	431 057	431 057	0	0	0
FRANCE	5 282 564	1 998 650	0	3 283 914	0
ALLEMAGNE	7 911 167	7 892 789	18 378	0	0
GRÈCE	338 084	338 084	0	0	0
HONGRIE	177 494	177 494	0	0	0
ISLANDE	25 356	25 356	0	0	0
IRLANDE	152 138	152 138	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	3 372 389	3 372 389	0	0	0
JAPON	9 618 492	9 618 492	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	8 452	8 452	0	0	0
LUXEMBOURG	50 713	50 713	0	0	0
MALTE	8 452	8 452	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1 394 597	1 394 597	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	202 850	202 850	0	0	0
NORVÈGE	464 866	464 866	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473 318	473 318	0	0	0
PORTUGAL	152 138	0	0	0	152 138
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 443 650	0	0	0	8 443 650
SINGAPOUR	92 973	92 973		0	0
SLOVAQUIE	131 853	32 960	0	0	98 893
AFRIQUE DU SUD	380 345	380 345	0	0	0
ESPAGNE	1 648 160	1 648 160	0	0	0
SUEDE	1 022 704	1 022 704	0	0	0
SUISSE	912 827	912 827		0	0
UKRAINE	1 056 513	0	0	0	1 056 513
ÉMIRATS ARABES UNIS	160 590	160 590	0	0	0
ROYAUME-UNI	4 107 721	4 107 721	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	18 333 333	16 664 333	1 669 000	0	0
OUZBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	73 322 709	58 281 910	1 726 772	3 283 914	10 030 113

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTATS DES CONTRIBUTIONS DE 1991
AU 22 NOVEMBRE 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	985 407	985 407	0	0	0
AUTRICHE	464 459	464 459	0	0	0
BÉLARUS	207 124	0	0	0	207 124
BELGIQUE	734 348	734 348	0	0	0
BULGARIE	0	0	0	0	0
CANADA	1 939 432	1 939 432	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0	0	0	0	0
DANEMARK	433 077	433 077	0	0	0
FINLANDE	320 100	320 100	0	0	0
FRANCE	3 922 799	3 922 799	0	0	0
ALLEMAGNE	5 874 784	5 874 784	0	0	0
GRÈCE	251 059	251 059	0	0	0
HONGRIE	131 806	131 806	0	0	0
ISLANDE	18 829	18 829	0	0	0
IRLANDE	112 977	112 977	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	2 504 315	2 504 315	0	0	0
JAPON	7 142 633	7 142 633	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	6 276	6 276	0	0	0
LUXEMBOURG	37 659	37 659	0	0	0
MALTE	6 276	6 276	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1 035 619	1 035 619	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	150 635	150 635	0	0	0
NORVÈGE	345 206	345 206	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	0	0	0	0	0
PORTUGAL	112 977	112 977	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	6 270 202	0	0	0	6 270 202
SINGAPOUR	69 041	69 041	0	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	282 442	282 442	0	0	0
ESPAGNE	1 223 913	1 223 913	0	0	0
SUEDE	759 454	759 454	0	0	0
SUISSE	677 860	677 860	0	0	0
UKRAINE	784 560	0	0	0	784 560
ÉMIRATS ARABES UNIS	119 253	119 253	0	0	0
ROYAUME-UNI	3 050 369	3 050 369	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	13 333 333	12 853 333	480 000	0	0
OUZBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	53 308 224	45 566 338	480 000	0	7 261 886

ANNEXE II**BUDGET REVISÉ DU SECRETARIAT DU FONDS POUR 1996
ET PROPOSITIONS DE BUDGETS POUR 1997 ET 1998**

1. Conformément à la décision du Comité Exécutif lors de sa troisième réunion, UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1, paragraphe 72, et à la décision IV/18 de la quatrième réunion des Parties, le Secrétariat soumet par la présente, le budget révisé de 1996 pour approbation de la Dix-huitième Réunion du Comité Exécutif. Le Secrétariat présente également au Comité Exécutif les propositions de budgets pour 1997 et 1998 pour adoption.

2. Bien que le budget de 1996 ait été approuvé lors de la Quinzième Réunion du Comité Exécutif dans sa décision contenue dans le compte-rendu de réunion UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/36 paragraphe 25, les modifications suivantes qui réduisent le total général de 135 950 \$US ont été apportées:

- (a) une augmentation de 29 000 \$US des dépenses afférentes aux services de conférence (DASC) et des coûts de participation liés aux réunions du Sous-Comité dont le rôle joué dans les réunions du Comité est prévu d'augmenter quelque peu;
- (b) une augmentation de 29 000 \$US du budget pour le matériel fongible et non-fongible afin de fournir suffisamment de ressources pour le matériel de bureau, l'entretien des bureaux et de leur équipement ainsi que le renouvellement approprié de cet équipement et des logiciels;
- (c) une augmentation de 43 550 \$US des frais de personnel afin de permettre les ajustements annuels normaux des salaires ainsi que d'éventuelles promotions de certains de postes motivées en grande partie par la reclassification; et
- (d) une diminution de 240 000 \$US des coûts de location des espaces de bureaux permise par la renégociation des termes de location lors de la prolongation de la sous-location des locaux.

10 RUBRIQUE DU PERSONNEL DES PROJETS			1996	1997	1998
1100	Personnel des projets (Titre et rang)				
	1101	Chef du Secrétariat (D-2)	111 000	111 500	112 000
	1102	Chef Adjoint, Economiste (P-5)	90 000	90 500	91 000
	1103	Chef Adjoint, Coopération Technique (P-5)	90 000	90 500	91 000
	1104	Fonctionnaire de Programme, Economiste (P-4)	74 000	74 500	75 000
	1105	Fonctionnaire de Programme, Ingénieur (P-4)	74 000	74 500	75 000
	1106	Fonctionnaire de Programme, Ingénieur (P-4)	74 000	74 500	75 000
	1107	Fonctionnaire de Programme, Scientifique (P-4)	74 000	74 500	75 000
	1108	Fonctionnaire de Programme, Information (P-4)	66 000	66 500	67 000
	1109	Fonctionnaire Administratif/du Fonds (P-4)	74 000	74 500	75 000
	1199	Sous-total	727 000	731 500	736 000
1200	Consultants				
	1201	Consultations (évaluation de projets, etc.)	150 000	150 000	150 000
	1299	Sous-total	150 000	150 000	150 000
1300	Personnel d'Appui Administratif (Titre and Grade)				
	1301	Assistant Administratif (Admin & Fonds) (G-8)	46 000	46 500	47 000
	1302	Assistant de Recherches (G-7)	42 000	42 500	43 000
	1303	Assistant Administratif du Chef du Secrétariat (G-8)	45 000	45 500	46 000
	1304	Secrétaire de rang élevé (Chef Ad(EC)) (G-6)	35 500	36 000	36 500
	1305	Secrétaire de rang élevé (Chef Ad(TC)) (G-6)	35 500	36 000	36 500
	1306	Secrétaire (pour 2 Fonction. de Progr.) (G-6)	33 000	33 500	34 000
	1307	Secrétaire (pour 2 Fonction. de Progr.) (G-6)	35 500	36 000	36 500
	1308	Secrétaire (G-5)	33 000	33 500	34 000
	1309	Agent/Messenger/Réceptioniste (G-4)	27 000	27 500	28 000
	1301 - 09	Sous-total Personnel d'Appui Administratif	332 500	337 000	341 500

		1996	1997	1998
1320	Dépenses Afférentes aux Services de Conférence			
	1321 19ème Réunion du Comité Exécutif	90 000	0	0
	1322 20ème Réunion du Comité Exécutif	90 000	0	0
	1323 21ème Réunion du Comité Exécutif	90 000	0	0
	1324 22ème Réunion du Comité Exécutif	0	90 000	0
	1325 23ème Réunion du Comité Exécutif	0	90 000	0
	1326 24ème Réunion du Comité Exécutif	0	90 000	0
	1327 25ème Réunion du Comité Exécutif	0	0	90 000
	1328 26ème Réunion du Comité Exécutif	0	0	90 000
	1330 27ème Réunion du Comité Exécutif	0	0	90 000
	1331 Réunions du Sous-Comité	30 000	30 000	30 000
	1321 - 31 Sous-total des DASC	300 000	300 000	300 000
	1399 Sous-total	632 500	637 000	641 500
1600	Déplacements d'affaires officiels			
	1601 Déplacements d'affaires officiels du pers.	120 000	120 000	120 000
	1699 Sous-total	120 000	120 000	120 000
1999	Total de rubrique	1 629 500	1 638 500	1 647 500
20	RUBRIQUE DES SOUS-TRAITANCES			
2100	Sous-traitances avec des agences del'ONU			
	2101 Sous-traitances (matériel d'information)	30 000	30 000	30 000
	2199 Sous-total	30 000	30 000	30 000
2300	Sous-traitances avec des organismes à but lucratif			
	2301 Sous-traitance	0	0	0
	2399 Sous-total	0	0	0
2999	Total de rubrique	30 000	30 000	30 000

30	PARTICIPATION AUX REUNIONS		1996	1997	1998
3300	Participation in meetings/conferences				
	3301	(Président/Vice-Président)	30 000	30 000	30 000
	3302	19ème Réunion du Comité Exécutif	75 000	0	0
	3303	20ème Réunion du Comité Exécutif	75 000	0	0
	3304	21ème Réunion du Comité Exécutif	75 000	0	0
	3305	22ème Réunion du Comité Exécutif	0	75 000	0
	3306	23ème Réunion du Comité Exécutif	0	75 000	0
	3307	24ème Réunion du Comité Exécutif	0	75 000	0
	3308	25ème Réunion du Comité Exécutif	0	0	75 000
	3309	26ème Réunion du Comité Exécutif	0	0	75 000
	3310	27ème Réunion du Comité Exécutif	0	0	75 000
	3313	Réunions du Sous-Comité	40 000	40 000	40 000
	3399	Sous-total	295 000	295 000	295 000
	3999	Total de rubrique	295 000	295 000	295 000
40	MATERIEL ET LOCAUX				
4100	Matériel fongible (articles de moins de 1 500 \$US)				
	4101	Fournitures de bureau	15 000	15 000	15 000
	4102	Logiciels et ordinateur fongibles	10 000	10 000	10 000
	4199	Sous-total	25 000	25 000	25 000
4200	Matériel non-fongible				
	4205	Matériel général non-fongible	20 000	20 000	20 000
	4299	Sous-total	20 000	20 000	20 000
4300	Location des locaux				
	4301	Location des espaces de bureaux	250 000	257 000	264 000
	4399	Sous-total	250 000	257 000	264 000
	4999	Total de rubrique	295 000	302 000	309 000

		1996	1997	1998
50	ELEMENTS DIVERS			
5100	Exploitation et entretien du matériel			
	5101 Entretien du matériel	8 000	8 000	8 000
	5102 Entretien des bureaux	6 000	6 000	6 000
	5103 Location d'ordinateurs	0	0	0
	5104 Location de photocopieur(s)	7 000	7 000	7 000
	5105 Location de matériel de télécommunication	11 000	11 000	11 000
	5199 Sous-total	32 000	32 000	32 000
5200	Frais d'établissement des rapports			
	5201 Rapports des Réunions du Comité Exécutif	45 000	45 000	45 000
	5202 Rapports (autres)	20 000	20 000	20 000
	5299 Sous-total	65 000	65 000	65 000
5300	Frais divers			
	5301 Communications	30 000	30 000	30 000
	5302 Frêt (expédition de documents)	20 000	20 000	20 000
	5303 Autres	5 000	5 000	5 000
	5399 Sous-total	55 000	55 000	55 000
5400	Réceptions			
	5401 Réceptions	7 000	7 000	7 000
	5499 Sous-total	7 000	7 000	7 000
	5999 Total de rubrique	159 000	159 000	159 000
99	TOTAL	2 408 500	2 424 500	2 440 500
	Coûts de soutien des Programmes	137 735	138 905	140 075
	Moins Coût au Gouvernement du Canada	(650 000)	(650 000)	(650 000)
	COUT AU FONDS MULTILATERAL	1 896 235	1 913 405	1 930 575

Annexe III
LISTE GLOBALE DES PROJETS FINANÇÉS A LA 18e RÉUNION

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Aérosol					
<i>Hydrocarbure</i>					
Soudan	Élimination des CFCs chez Sudanese Cosmetics & Household Products, Ltd.	281.5	ONUDI	\$562,302	1.78
Tanzanie	Élimination des CFCs chez Mansoor Daya Chemicals Ltd	150.0	ONUDI	\$471,394	2.78
Malaysie	Projet de reconversion de la production d'aérosols à Alloychem Malaysia Sdn., Bhd.,	29.0	PNUD	\$112,435	3.43
Algérie	Projet d'investissement pour l'élimination du CFC à l'Enterprise Nationale des Détergents (ENAD)	150.0	ONUDI	\$694,781	4.09
Malaysie	Projet de reconversion des aérosols à Tenco Industries Sdn., Bhd.	18.0	Banque mondiale	\$89,496	11.59
Mousse					
<i>Général</i>					
Pakistan	Élimination du CFC-11 dans la production de mousse rigide PU moulée à Razi Sons	60.0	Banque mondiale	\$557,386	8.47
Egypte	Reconversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de PUF souple moulée et de la mousse à peau intégrée à El Shabrawi	15.8	PNUD	\$161,590	9.06
Philippines	Élimination résiduelle des CFCs dans la fabrication de mousse de polyuréthane chez RGC Foam Group (Polyfoam/Uratex)	70.0	PNUD	\$734,500	9.29
<i>Pleine peau</i>					
Brésil	Conversion à une technologie sans CFC de la fabrication de mousse polyuréthane à MBR	40.0	PNUD	\$382,505	8.46
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse de PU moulée à Bharat Seats Ltd.	55.0	Banque mondiale	\$581,456	9.64
Brésil	Conversion à une technologie sans CFC de la fabrication de mousse polyuréthane à Macform	25.0	PNUD	\$275,155	9.74
Malaysie	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en mousse PU moulée séchée à froid/à peau intégrale à Muda Murni Sdn., Bhd.	21.0	PNUD	\$267,245	11.23

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de PUF moulé à PUR Polyurethane Products P. Ltd.	17.0	Banque mondiale	\$212,286	11.39
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse peau intégrée PU moulé à Pfeda Synthetics (P) Ltd.	30.0	Banque mondiale	\$379,373	11.52
Brésil	Conversion à une technologie sans CFC de la fabrication de mousse polyuréthane à Nacra	20.0	PNUD	\$287,585	12.73
Malaysie	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse moulée/à peau intégrale à Bristol Sdn. Bhd.	8.0	PNUD	\$139,442	15.43
Malaysie	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée/pleine peau UF à Artright Technology Sdn.	5.9	PNUD	\$102,062	15.81
Malaysie	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée/pleine peau UF à Sze Chuan Sdn. Bhd.	5.7	PNUD	\$108,480	16.77
<i>Polystyrène et/ou polyéthylène</i>					
Chine	Conversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de mousse XPS à Tianjin Gangda	55.0	PNUD	\$456,803	7.35
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse polyéthylène extrudée à Kunststoff Polymers Ltd.	30.0	Banque mondiale	\$270,432	7.97
<i>Polyuréthane rigide</i>					
Turquie	Conversion à la technologie sans CFC pour la fabrication de panneaux isolants rigides à mousse de polyuréthane chez Tek-iz Izolasyon ve Yapi Elemanlari Sanayii	155.0	Banque mondiale	\$824,505	3.06
Brésil	Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousses de polyuréthane à Recrusul SEA	201.0	Banque mondiale	\$1,215,485	5.35
Brésil	Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousses de polyuréthane à Sao Rafael Ind. Com.	14.0	Banque mondiale	\$93,424	5.91
Brésil	Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousses de polyuréthane à Randon Implementos S.A.	14.5	Banque mondiale	\$104,163	6.36
Indonésie	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse rigide en polyuréthane pour les contenants thermiques/thermos à P.T. Merah Delima	27.0	PNUD	\$195,490	6.41

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Thaïlande	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse PU rigide pour thermoware à Krieng Thavorn Containers Co. Ltd.	65.0	PNUD	\$485,900	6.62
Malaysie	Élimination de CFC dans la fabrication de produits de décoration en mousse de polyuréthane rigide à Florafoam Marketing Sdn., Bhd.	23.0	PNUD	\$171,760	7.30
Malaysie	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à TM Cooling Technology	10.0	PNUD	\$88,140	7.31
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse de PU rigide à SDC Polyurethane Products Ltd.	24.0	Banque mondiale	\$181,897	7.54
Brésil	Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousses de polyuréthane à Termolar, S.A.	8.1	Banque mondiale	\$69,739	7.57
Brésil	Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousses de polyuréthane à M. Agostini, S.A.	11.0	Banque mondiale	\$96,295	7.75
Argentine	Élimination de CFC dans la fabrication de panneaux sandwich et de mousse vaporisée à Montisol Argentina S.A. et Art Nouveau Puntana, S.A.	36.5	PNUD	\$322,050	7.81
<i>Polyuréthane souple</i>					
Chine	Reconversion de la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à des technologies sans-CFC à Penglai Polyurethane Plastic Factory	70.0	Banque mondiale	\$362,259	4.72
Argentine	Reconversion de la fabrication de mousse souple (plaque) à une technologie sans CFC à Belmo Buenos Aires et Belmo San Luis	145.0	PNUD	\$807,950	4.93
Argentine	Conversion à une technologie de fabrication de plaques de mousse souple sans CFC à Piero SAIC	64.0	PNUD	\$385,330	5.33
Argentine	Conversion à une technologie de fabrication de plaques de mousse souple sans CFC à Limansky	95.0	PNUD	\$534,490	5.50
Argentine	Conversion à une technologie de fabrication de plaques de mousse souple sans CFC à Sueño Estelar S.A. and Estelar San Luis S.A.	128.6	PNUD	\$779,700	5.75
Argentine	Reconversion de la fabrication de mousse souple (plaque) à une technologie sans CFC à Nuvel Corp. S.A.	53.0	PNUD	\$354,255	5.92

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Argentine	Reconversion de la fabrication de mousse souple (plaque) à une technologie à Mentvil S.A.	18.5	PNUD	\$129,950	6.22
Halon					
<i>Extincteurs</i>					
Malaysie	Conversion de la production d'extincteurs portatifs à Eversafe	574.0	PNUD	\$202,932	0.31
Inde	Reconversion de la fabrication d'extincteurs portatifs pour remplacer le halon 1211 par de la poudre chimique sèche ABC (ABC-DCP) et du dioxyde de carbone (CO2) à Real Value Appliances Ltd.	462.0	Banque mondiale	\$284,462	0.54
Réfrigérateurs					
<i>Commerciale</i>					
Egypte	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à United Investment Corp. Inc.	49.0	PNUD	\$557,486	10.06
Kenya	Projet-parapluie d'investissement aux fins d'élimination et de récupération/recyclage des CFC dans le secteur de la réfrigération domestique et commerciale au Kenya (Kenya Cold Storage Group)	40.8	ONUDI	\$147,300	11.98
Indonésie	Élimination d'ODS à P.T. Air Tech co. Ltd., Indonésie	30.1	ONUDI	\$463,131	13.58
Argentine	Élimination de l'utilisation de CFC dans la fabrication de présentoirs et de panneaux en polyuréthane pour magasins frigorifiques à Market Costan	28.1	PNUD	\$477,990	15.05
Malaysie	Projet parapluie pour l'élimination du CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à 3 petites entreprises: Lim Yew, Exquisite, Noblelane	44.8	PNUD	\$768,400	15.17
Egypte	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à Refcat, Co. Inc.	26.9	PNUD	\$462,170	15.19
<i>Domestique</i>					
Argentine	Élimination de CFC dans les usines de production de réfrigérateurs domestiques à Aurora S.A.	27.0	Banque mondiale	\$641,377	4.66
Turquie	Élimination de l'utilisation des CFCs dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques chez Pekel	100.0	Banque mondiale	\$565,750	5.00

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Roumanie	Élimination des ODS à l'usine de réfrigération domestique Arctic S.A.	206.0	ONUDI	\$1,237,689	5.32
Indonésie	Élimination d'ODS utilisées dans la production de réfrigérateurs domestiques à P.T. Sharp Yasonta	74.8	Banque mondiale	\$678,000	8.02
Argentine	Élimination de CFC dans deux usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques à Piragua S.A., et Piragua San Luis	49.4	Banque mondiale	\$1,175,498	8.36
Chine	Conversion par le remplacement du CFC-11 comme agent moussant par le cyclopentane à Chang Ling (Group) Co. Ltd.	190.0	Banque mondiale	\$2,330,060	9.06
Cameroon	Projet d'investissement pour l'élimination de CFC à l'Union Camerounaise d'Entreprise	115.1	ONUDI	\$1,493,182	9.11
Colombie	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Unilemh Ltd. (Challenger)	17.1	PNUD	\$175,546	9.11
Indonésie	Élimination d'ODS utilisées dans la production de réfrigérateurs domestiques à P.T. National Gobel	89.5	Banque mondiale	\$967,858	9.57
Venezuela	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la réfrigération domestique à Madosa, S.A.	93.0	PNUD	\$260,210	9.88
Venezuela	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la réfrigération commerciale à Coresmalt Valencia, C.A.	65.5	PNUD	\$774,423	10.45
Argentine	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Autosal, S.A.	22.0	Banque mondiale	\$901,051	11.63
Nigéria	Projet d'investissement pour l'élimination des CFC à la Thermocool Engineering Co. PLC	82.0	ONUDI	\$1,656,298	11.70
Philippines	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Matsushita Electric Philippines Corporation (Mepco)	47.0	PNUD	\$126,836	11.92
Argentine	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Ncba, S.A.	29.0	Banque mondiale	\$775,598	12.28
Nigéria	Projet d'investissement pour l'élimination de CFC à l'usine Debo Industries Ltd.	52.0	ONUDI	\$1,184,300	12.57
Argentine	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Briket, S.A.	24.0	Banque mondiale	\$820,832	12.66
Venezuela	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la réfrigération domestique à Grupo Frigilux, C.A.	48.8	PNUD	\$1,076,890	13.24

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Malaysie	Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Sanyo Industries Berhad	13.4	PNUD	\$207,084	13.69
Costa Rica	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Atlas Eléctrica S.A.	27.3	PNUD	\$423,750	13.76
Indonésie	Élimination d'ODS utilisées dans la production de réfrigérateurs domestiques à P.T. Topjaya Antariksa Electronics	51.0	Banque mondiale	\$793,260	13.76
Solvants					
CFC-113					
Egypte	Reconversion des procédés de nettoyage pour remplacer le CFC-113 par un nettoyage aqueux à Optica	0.4	ONUDI	\$13,609	12.54
Brésil	Élimination du CFC-113 utilisé pour le nettoyage des pièces de matériel médical à DMG	2.0	PNUD	\$42,940	19.00
Brésil	Élimination du CFC-113 utilisé pour les procédés de nettoyage de précision et de séchage des pièces de matériel médical à Brasimet	1.6	PNUD	\$34,352	19.00
CFC-113, TCA					
Inde	Reconversion du procédé de nettoyage électronique pour remplacer les solvants à ODS par des technologies de nettoyage sans nettoyage et à l'hydrocarbure à ERL-Bangalore	16.4	ONUDI	\$217,436	11.77
Inde	Reconversion du procédé de nettoyage électronique pour remplacer les solvants à ODS par des technologies de développement photo résistante et de décapage sans nettoyage et aqueux à ITI Palarkkad	15.0	ONUDI	\$266,391	15.72
Egypte	Reconversion des procédés de nettoyage de produits électroniques pour remplacer les solvants à ODS par un nettoyage sans ODS à trois entreprises électroniques (Benha Co. for Electronics Industry, A.I.O. Electronics Factory, Sakr Factory)	13.7	ONUDI	\$256,739	16.60
Egypte	Reconversion des procédés de nettoyage pour remplacer les CFC-113 et le 1,1,1-trichloroéthane par un nettoyage semi-aqueux à Arab International Optronics	2.1	ONUDI	\$54,842	23.11
Brésil	Élimination du CFC-113 et du MCF utilisé dans les appareils de dégraissage à la vapeur utilisés pour nettoyer les pièces d'aviation à Embraer	12.6	Banque mondiale	\$348,283	24.45

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
TCA					
Malaysie	Conversion du procédé de fabrication du liquide correcteur pour passer de 1,1,1 TCA à un solvant sans ODS à Mondial Sdn. Bhd.	85.0	Banque mondiale	\$163,225	1.70
Malaysie	Conversion du procédé de nettoyage des métaux pour passer de 1,1,1 TCA aux hydrocarbures à AE Technology Sdn. Bhd.	16.8	Banque mondiale	\$64,289	3.39
Malaysie	Conversion du procédé de fabrication du liquide correcteur pour passer de 1,1,1 TCA à un solvant sans ODS à Widetech	29.0	Banque mondiale	\$450,212	13.74
Brésil	Remplacement des procédés de nettoyage consommateurs d'ODS (méthylchloroforme) en passant aux procédés à l'eau et à base detrichloréthylène, à Elgin maquinas	6.0	ONUDI	\$176,921	26.10
Malaysie	Reconversion du processus de nettoyage du métal pour remplacer le 1,1,1-Trichloroéthane (TCA) par des hydrocarbures à Eng Teknologi Sdn. Bhd.	3.4	Banque mondiale	\$132,638	31.29
Indonésie	Reconversion du procédé de nettoyage de métal pour remplacer le 1,1,1 Trichloroéthane (TCA) par un nettoyage aqueux à PT INTI	1.0	Banque mondiale	\$42,239	38.50
Indonésie	Reconversion du procédé de nettoyage de métal pour remplacer le 1,1,1 Trichloroéthane (TCA) par un nettoyage aqueux à PT. Garuda	0.9	Banque mondiale	\$37,588	38.50
Indonésie	Reconversion du procédé de nettoyage de métal pour remplacer le 1,1,1 Trichloroéthane (TCA) par un nettoyage aqueux à PT. Markindo Theco	2.2	Banque mondiale	\$94,016	38.50
Total		5,137.8		\$38,074,573	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(b) Pays à faible taux de consommation d'ODS

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Halon					
<i>Extincteurs</i>					
Uruguay	Transfert de technologies pour des alternatives aux systèmes H-1301 et conversion de la production d'extincteurs halon 1211 chez Izeta López Fire Company	2.7	PNUD	\$27,374	8.97
Uruguay	Conversion de la production d'extincteurs H-1211 chez Tornay and Mori Fire Equipment Company	2.4	PNUD	\$43,110	15.90
Total		5.1		\$70,484	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(c) Climatiseur d'automobile et compresseur

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Réfrigérateurs					
<i>Compresseur</i>					
Chine	Reconversion de la production de compresseurs pour réfrigérateurs ménagers à l'usine Jiaxipera Compressor Factory pour remplacer le CFC-12 par des hydrocarbures		ONUDI	\$1,683,700	
MAC					
Argentine	Conversion à une technologie sans-CFC dans la production d'échangeur de chaleur pour les systèmes de climateurs d'automobiles à Sistemaire, S.A.		Banque mondiale	\$2,678,722	
Chine	Reconversion pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans les systèmes de climatiseurs d'automobile à Yueyang Hengli Air Conditioning Equipment Co. Ltd.		Banque mondiale	\$1,997,796	
Chine	Reconversion pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans les systèmes de climatiseurs d'automobile à Guangzhou Haohua Automobile Parts Co. Ltd.		Banque mondiale	\$2,499,604	
Chine	Reconversion pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans les systèmes de climatiseurs d'automobile à Shanghai Automobile Air Conditioner Co.		Banque mondiale	\$1,855,833	
Malaysie	Élimination des équipements de fabrication de MAC à base de CFC-12 et reconversion aux équipements de fabrication de MAC à base de HFC-134a à Nippodensu Capital Sdn. Bhd.		Banque mondiale	\$2,522,971	
Malaysie	Élimination des équipements de fabrication de MAC à base de CFC-12 et reconversion aux équipements de fabrication de MAC à base de HFC-134a à APM Air Conditioners Sdn., Bhd.		Banque mondiale	\$1,335,155	
Total				\$14,573,781	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(d) Recyclage des CFC et gestion de stocks de halons

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Réfrigérateurs					
<i>Recupération et recyclage des frigorigèn</i>					
Malaysia	Réduction de la consommation d'ODS dans le secteur de la climatisation commerciale grâce à la formation, à la récupération et au recyclage du CFC-11 et CFC-12 dans les refroidisseurs à Mashrae		Banque mondiale	\$931,208	
Mexique	Récupération de CFC-12 dans l'entretien de réfrigérateurs domestiques à Vitromatic Comercial y Servicios Integrados		PNUD	\$398,449	
			Total	\$1,329,657	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu' applicable

SOMMAIRE DE LA LISTE GLOBALE DES PROJETS

Secteur	Nombre de projets	Quantité à éliminé (tonne ODP)	Coût (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité				
Aérosol	5	628.5	\$1,930,408	3.07
Mousse	34	1,621.6	\$12,119,082	7.47
Halon	2	1,036.0	\$487,394	0.47
Réfrigérateurs	27	1,643.6	\$21,141,969	12.86
Solvants	16	208.1	\$2,395,720	11.51
TOTAL:	84	5,137.8	\$38,074,573	7.41
(b) Pays à faible taux de consommation d'ODS				
Halon	2	5.1	\$70,484	13.82
TOTAL:	2	5.1	\$70,484	
(c) Climatiseur d'automobile et compresseur				
Compresseur	1		\$1,683,700	
MAC	6		\$12,890,081	
TOTAL:	7		\$14,573,781	
(d) Recyclage des CFC et gestion de stocks de halons				
Recupération et recyclage des f	2		\$1,329,657	
TOTAL:	2		\$1,329,657	
GRAND TOTAL:	95	5,142.9	\$54,048,495	

Annexe IV
LISTE DES PROJETS APPROUVES ADMISSIBLES AU FINANCEMENT
INCLUANT CEUX QUI SONT FINANCES A LA 18e REUNION

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Aérosol					
Hydrocarbure					
Roumanie	Projet d'investissement pour l'élimination des CFCs chez Farmec S.A.	730.0	ONUDI	\$1,012,344	1.22
Mousse					
Pleine peau					
Chine	Élimination de CFCs dans la fabrication de moules de mousse de polyuréthane à peau intégrée et séchée à froid à Jiangxi Auto Engineering Plastic Plant	39.2	PNUD	\$192,100	4.33
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de coussins de siège d'automobile en PUF moulé à Roloforms Polymer Ltd.	26.0	Banque mondiale	\$183,512	6.25
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de moules de PUF séchée à froid à Punjab Scooters Ltd.	39.0	PNUD	\$352,786	8.00
Brésil	Reconversion aux technologies sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane, à Blitz Ind. Com. de Plasticos	9.7	PNUD	\$135,600	12.37
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de moules de PUF séchée à froid et à peau intégrée à Amit Polyseats Ltd.	19.3	PNUD	\$274,590	12.53
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de moules de PUF séchée à froid à Meenakshi Polymers Pvt. Ltd.	15.0	PNUD	\$241,820	14.26
Polystyrène et/ou polyéthylène					
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyéthylène extrudée à Shroff Textiles Ltd.	25.0	Banque mondiale	\$222,836	7.89
Polyuréthane rigide					
Mexique	Reconversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Paneles	81.0	PNUD	\$113,000	1.23

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 18e réunion

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Turquie	Conversion à la technologie sans CFC pour la fabrication de panneaux isolants rigides à mousse de polyuréthane chez Barlan Metal	462.0	ONUDI	\$908,577	1.74
Mexique	Reconversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de panneaux d'isolation pour la construction à Galvamet	88.7	PNUD	\$220,915	2.20
Algérie	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de panneaux sandwich à Batimetal Béni Mansour	110.0	ONUDI	\$561,215	2.93
Algérie	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de panneaux sandwich par la méthode de fabrication non continue à Prosider Berrahal	82.0	ONUDI	\$490,985	3.44
Mexique	Projet de groupe: Reconversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (vaporisation)	100.0	PNUD	\$573,475	5.08
Brésil	Reconversion aux technologies sans CFC dans la fabrication de mousse polyuréthane, à Madef/Isoltec	65.3	PNUD	\$390,980	5.30
Philippines	Élimination des CFCs dans la fabrication de mousse de polyuréthane pour l'isolation et charpente chez Himalaya Mfg. Corp.	17.0	PNUD	\$114,130	5.94
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'isolation en PUF rigide vaporisée à Beardsell Ltd.	21.2	PNUD	\$145,770	6.07
Inde	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de PUF rigide pour des produits thermiques isolants à Arihant Thermoware Ltd.	23.7	Banque mondiale	\$165,489	6.18
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de produits thermiques isolants rigides en PUF à Asian Advertisers	19.4	PNUD	\$138,425	6.31
Inde	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de produits thermiques isolants en PUF rigide à Wimco Pen Co.	18.5	Banque mondiale	\$134,798	6.44
Syrie	Projet d'investissement global pour l'élimination des CFCs chez Krayem Cold Stores Co.	65.0	ONUDI	\$728,398	6.45
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de produits en PUF rigide à Lloyd Insulations and Polyproducts	76.7	PNUD	\$565,000	6.51

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 18e réunion

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Inde	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de produits thermiques isolants en PUF rigide à Cello Plast	21.0	Banque mondi	\$159,692	6.72
Brésil	Reconversion aux technologies sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane dans trois entreprises (Brafer, Invicta et Therm-Jet)	38.0	PNUD	\$310,750	7.24
Inde	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de produits thermiques isolants en PUF rigide à Cello Thermoware Ltd.	17.4	Banque mondi	\$146,245	7.37
Inde	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de produits de PUF rigide à Polyproducts	18.5	Banque mondi	\$158,415	7.57
<i>Polyuréthane souple</i>					
Chine	Élimination de CFC-11 dans la fabrication de mousse polyuréthane souple (plaque) à Tianjin Daqui Foam Plant	190.0	PNUD	\$180,800	0.84
Chine	Reconversion à la technologie sans CFC à la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaque) à Zibo No. 3 Plastic Plant	100.0	Banque mondi	\$281,370	2.49
Chine	Reconversion à la technologie sans CFC à la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaque) à Qingyang Chemical Corp.	90.0	Banque mondi	\$409,060	4.02
Chine	Élimination de CFC-11 dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaque) à Jiangsu Jintan Insulation Mat.	12.0	PNUD	\$74,580	4.33
Chine	Reconversion à la technologie sans CFC à la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaque) à Yinguang Chemical Group	85.0	Banque mondi	\$424,880	4.42
Chine	Reconversion à la technologie sans CFC de la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaque) à Hangzhou Plastic Foam Factory	60.0	Banque mondi	\$358,210	5.28
Chine	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaque) à l'usine de plastique Jinan Shiyuan	35.0	Banque mondi	\$236,509	5.98
Chine	Reconversion à la technologie sans CFC à la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaque) à Qinhuangdao No. 3 Plastic Plant	60.0	Banque mondi	\$418,100	6.17

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la 18e réunion

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Halon					
<i>Extincteurs</i>					
Philippines	Projet global pour la conversion de la production d'extincteurs portatifs ou halons des compagnies membres de Fire Protectors Federation Inc.	77.1	PNUD	\$128,942	1.48
Réfrigérateurs					
<i>Commerciale</i>					
Syrie	Projet d'investissement global pour l'élimination des CFCs chez Krayem Int. Co. (Krayem Co. and Krayem Brothers Co.)	89.0	ONUDI	\$1,210,880	7.83
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à Meghdoot Refrigeration Industries	18.0	Banque mondi	\$185,987	9.14
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à V. Krishna & Co.	14.8	Banque mondi	\$166,133	9.93
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à Friz-Tech P. Ltd.	11.5	Banque mondi	\$150,200	11.56
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à V. Krishna Engineers P. Ltd.	17.0	Banque mondi	\$229,153	11.93
Brésil	Élimination du CFC-11 et du CFC-12 dans la production de matériel frigorifique commercial à Geltec	18.3	Banque mondi	\$257,923	12.47
Brésil	Élimination du CFC-11 et du CFC-12 dans la production de matériel frigorifique commercial à Everest Refrigeracao Ind. e Comercio Ltda.	11.2	Banque mondi	\$168,427	13.30
Brésil	Remplacement du CFC-11 par du cyclopentane comme agent soufflant et du CFC-12 par du HFC-134a comme réfrigérant à Tecnomecanica Esmaltec Ltda.	68.7	Banque mondi	\$1,044,165	13.45
Thaïlande	Élimination des CFC-11 de la fabrication de l'équipement destiné à l'industrie alimentaire et de la boisson à Siam Stainless Steel Co. Ltd.	14.0	Banque mondi	\$240,577	15.21

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la 18e réunion

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (SUS)(*)	C.E. (SUS/kg)
Domestique					
Brésil	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la production de congélateurs commerciaux à Refrigeracao Parana S.A. Curitiba	363.0	Banque mondi	\$1,760,103	4.29
Iran	Reconversion des installations de production de réfrigérateurs domestiques pour éliminer les CFC-12 et CFC-11 (Deuxième groupe) à Faritz Iran, Gadook, Lorestan, Movalled, Pars Machine et Pars Monark)	372.0	ONUDI	\$3,602,029	4.99
Chine	Élimination d'ODS à Hangzhou Huari Refrigerator Co.	338.0	ONUDI	\$3,195,539	5.43
Chine	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de congélateurs domestiques à Guingdao Haier General Freezer Company	278.8	PNUD	\$2,879,555	5.94
Tunisie	Projet global visant à éliminer les ODS chez 6 petits fabricants de réfrigérateurs	78.5	ONUDI	\$863,949	9.74
Chine	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de congélateurs domestiques à Henan Freezer Factory	167.7	PNUD	\$2,882,184	9.88
Pakistan	Élimination des ODS à l'usine de congélateurs portatifs de Riaz Electric Co. Ltd.	48.2	ONUDI	\$929,975	11.09
Pakistan	Élimination des ODS aux usines de réfrigérateurs et de congélateurs portatifs de Pak Elektron Ltd. (PEL)	68.0	ONUDI	\$1,367,633	11.58
Argentine	Élimination de CFC dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques Adzen S.A. C.I.F.	12.0	Banque mondi	\$403,376	13.64
Solvants					
CFC-113					
Chine	Élimination de CFC-113 dans la chaîne de production à Hunan Computer Factory	21.0	PNUD	\$118,311	4.99
Chine	Élimination du CFC-113 utilisé dans la chaîne de production à Shanghai Sixth Radio Factory	4.5	PNUD	\$156,392	10.40
Chine	Élimination de l'utilisation de CFC-113 et du méthyle chloroforme dans le procédé de nettoyage des tubes cathodiques à Shanghai Novel CPT. Corp. Factory	75.0	PNUD	\$960,444	11.33

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 18e réunion

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Chine	Élimination de l'emploi du CFC-113 dans le procédé du nettoyage final des canons à électrons à Tianjin Picture Tube Factory	6.7	PNUD	\$149,838	19.73
Thaïlande	Reconversion des procédés de nettoyage de précision des CFC-11 à d'autres solvants de nettoyage aqueux et reconversion des applicationd d'isolation des CFC-11 aux perfluorocarbones à Thai CRT Co. Ltd.	5.0	Banque mondi	\$112,367	19.73
Brésil	Élimination de la consommation d'ODS; élimination du CFC-113 dans le nettoyage des pièces de matériel médical et leur siliconisation, ainsi que du CFC-12 utilisé pour la stérilisation à Tecnobio	16.0	Banque mondi	\$358,766	19.84
CFC-113, TCA					
Thaïlande	Reconversion des procédés de nettoyage des lentilles de plastique des CFC-113 et 1,1,1 TCA à des procédés de nettoyage aqueux à Crystal Lens Corporation Ltd.	1.9	Banque mondi	\$45,008	21.00
TCA					
Egypte	Reconversion des procédés de nettoyage pour remplacer le 1,1,1 TCA par un nettoyage aqueux à Sital	2.0	ONUDI	\$55,126	6.40
Egypte	Reconversion des procédés de nettoyage pour remplacer le 1,1,1 TCA par un nettoyage à base de perchloroéthylène à Abbasol	8.0	ONUDI	\$174,635	19.32
Egypte	Reconversion des procédés de nettoyage pour remplacer le 1,1,1 TCA par un nettoyage aqueux à Technopol	6.0	ONUDI	\$141,531	20.87
Thaïlande	Reconversion des procédés de nettoyage de métaux, de 1,1,1 TCA à des procédés de nettoyage aqueux à BKJ Engineering Co. Ltd. (BKJ)	6.7	Banque mondi	\$210,730	27.96
Chine	Élimination de l'utilisation du TCA dans la fabrication à Baoshi Electronics Corporation Shijazhuang Manufacturing Operations	7.4	PNUD	\$321,937	38.50
Total		5,086.6		\$35,497,171	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 13e réunion

(b) Pays à faible taux de consommation d'ODS

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Aérosol					
<i>Hydrocarbure</i>					
Viet Nam	Conversion à la technologie des propulseurs aérosol ou hydrocarbures chez Cosmetics Producing and Trading Company (CP & T)	85.0	PNUD	\$322,186	3.35
Viet Nam	Conversion à la technologie des propulseurs aérosol aux hydrocarbures sans CFC chez Daso Company Ltd.	27.0	PNUD	\$124,684	4.08
Sri Lanka	Conversion à la technologie de propulseur aérosol aux hydrocarbures sans CFC chez International Cosmetics Ltd. (ICL)	5.2	PNUD	\$44,034	7.49
Réfrigérateurs					
<i>Domestique</i>					
Tanzanie	Élimination des CFCs chez Tanzania Domestic Appliance Manufacturers Ltd.	43.0	ONUDI	\$669,853	8.96
Mozambique	Élimination de CFC à Industria de Aplicacoes Technico-Domesticas Limitada (Indatec)	41.0	ONUDI	\$657,112	9.20
Total		201.2		\$1,817,869	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 18e réunion

(c) Climatiseur d'automobile et compresseur

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Réfrigérateurs					
<i>Compresseur</i>					
Chine	Élimination d'ODS dans la fabrication de compresseurs à Huangshi Dongbei Refrigeration Co.		ONUDI	\$1,015,904	
MAC					
Malaysia	Élimination du matériel de fabrication CFC-12 MAC et conversion au matériel de fabrication HFC-134a MAC à UCM Industrial Corporation Berhad		Banque mondiale	\$1,659,741	
Total				\$2,675,645	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 18e réunion

(d) Recyclage des CFC et gestion de stocks de halons

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (SUS)(*)	C.E. (SUS/kg)
Réfrigérateurs					
<i>Recupération et recyclage des frigorigèn</i>					
Global	Projet mondial climatisation des automobiles: Phase 2		PNUD	\$565,000	
Région: LAC	Projet de démonstration de la récupération des ODS dans la climatisation des automobiles: phase I (argentine, Colombie)		PNUD	\$233,910	
République Dominicaine	Projet de démonstration d'entretien et de réparation de réfrigérateurs commerciaux (entreposage de produits alimentaires, distribution et vente au détail)		PNUD	\$88,140	
Guatemala	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes	26.2	PNUD	\$290,161	9.80
Jamaïque	Mise en oeuvre de programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes	16.7	PNUD	\$194,885	10.32
Panama	Mise en oeuvre d'un programme antional pour la récupération t le recyclage de réfrigérant	16.7	PNUD	\$194,885	10.32
Barbades	Récupération de CFC, recyclage et formation dans le secteur de la réfrigération	14.0	ONUDI	\$186,642	11.80
Uruguay	Récupération et recyclage de CFC-12; formation à l'entretien et à la réparation dans le secteur de la réfrigération	3.5	Banque mondi	\$99,041	25.00
	Total		77.1	\$1,852,664	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 18e réunion

(e) Amendements du programme de travail

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C. E. (\$US/kg)
Aérosol					
<i>Assistance technique</i>					
Uruguay	Projet d'élimination de l'ensemble du secteur aérosol (assistance technique)	16.0	PNUD	\$61,020	3.37
<i>Préparation de projet</i>					
Inde	Préparation d'un projet composite pour l'élimination des ODS dans le secteur des aérosols (petites industries)		ONUDI	\$22,600	
Syrie	Préparation de projets d'investissement pour l'élimination des ODS dans le secteur des aérosols		ONUDI	\$28,250	
Mousse					
<i>Préparation de projet</i>					
Argentine	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des mousses		ONUDI	\$22,600	
Malaysie	Préparation de projets d'investissement dans le secteur des mousses		ONUDI	\$45,200	
Senegal	Préparation de projets d'investissement dans le secteur des mousses		ONUDI	\$11,300	
<i>Préparation de projet</i>					
Chine	Formulation de projets d'investissement dans le secteur du tabac		ONUDI	\$56,500	
Réfrigérateurs					
<i>Préparation de projet</i>					
Chine	Formulation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération pour ce qui est en particulier de la fabrication de réfrigérateurs domestiques et de compresseurs		ONUDI	\$62,150	
Roumanie	Préparation de projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération domestique et de la réfrigération commerciale		ONUDI	\$22,600	
Syrie	Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la récupération et du recyclage		ONUDI	\$16,950	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la 18e réunion

(e) Amendements du programme de travail

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Several					
<i>Préparation de projet</i>					
Argentine	Élaboration de projet		PNUD	\$28,250	
Argentine	Élaboration de projet		Banque mondi	\$50,850	
Bolivie	Élaboration de projet		PNUD	\$22,600	
Brésil	Formulation de deux projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale et domestique		ONUDI	\$56,500	
Brésil	Élaboration de projet		PNUD	\$62,150	
Brésil	Élaboration de projet		Banque mondi	\$113,000	
Chile	Élaboration de projet		Banque mondi	\$79,100	
Chine	Élaboration de projet		PNUD	\$113,000	
Chine	Élaboration de projet		Banque mondi	\$33,900	
Colombie	Élaboration de projet		PNUD	\$31,640	
Congo	Élaboration de projets dans les secteurs de récupération et recyclage de frigorigènes, mousse et halon		PNUD	\$28,250	
Egypte	Élaboration de projet		PNUD	\$22,600	
Inde	Élaboration de projet		PNUD	\$113,000	
Inde	Élaboration de projet		Banque mondi	\$339,000	
Indonésie	Élaboration de projet		PNUD	\$56,500	
Indonésie	Élaboration de projet		Banque mondi	\$33,900	
Jordanie	Élaboration de projet		Banque mondi	\$45,200	
Macedonia	Préparation de projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération et des aérosols		ONUDI	\$33,900	
Malawi	Élaboration de projet		PNUD	\$7,910	
Malaysie	Élaboration de projet		PNUD	\$20,340	
Malaysie	Élaboration de projet		Banque mondi	\$33,900	
Mexique	Élaboration de projet		ONUDI	\$56,500	
Mexique	Élaboration de projet		PNUD	\$11,300	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la 18e réunion

(e) Amendements du programme de travail

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Pakistan	Élaboration de projet		Banque mondi	\$113,000	
Panama	Élaboration de projet		PNUD	\$11,300	
Philippines	Préparation d'un projet de récupération et de recyclage		ONUDI	\$16,950	
Philippines	Élaboration de projet		PNUD	\$50,850	
Pérou	Élaboration de projet		PNUD	\$28,250	
République Centrafricai	Élaboration de projet		PNUD	\$16,950	
République Dominicaine	Élaboration de projet dans les secteurs mousse et réfrigération		PNUD	\$16,950	
Thaïlande	Élaboration de projet		PNUD	\$3,390	
Thaïlande	Élaboration de projet		Banque mondi	\$22,600	
Turquie	Élaboration de projet		Banque mondi	\$113,000	
Uganda	Élaboration de projet		PNUD	\$5,650	
Uruguay	Élaboration de projet		Banque mondi	\$33,900	
Venezuela	Élaboration de projet		PNUD	\$48,590	
Venezuela	Élaboration de projet		Banque mondi	\$45,200	
Zambia	Élaboration de projet		PNUD	\$5,650	
Zimbabwe	Project preparation		Banque mondi	\$56,500	
<i>Renforcement institutionnel</i>					
Bolivie	Création d'un Bureau de l'Ozone		PNUE	\$102,830	
Bénin	Création d'un Bureau de l'Ozone		PNUE	\$56,500	
Egypte	Renforcement des institutions (phase II)		ONUDI	\$49,607	
Guinée	Création d'un Bureau de l'Ozone		PNUE	\$56,500	
Namibie	Création d'un Bureau National de l'Ozone		PNUE	\$69,794	
République Centrafricai	Création du Groupe technique national de l'ozone (Service de l'ozone)		PNUE	\$51,528	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la 18e réunion

(e) Amendements du programme de travail

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
<i>Training</i>					
Chine	Atelier de formation sur les questions de sécurité touchant les produits de remplacement des CFC		PNUE	\$93,112	
		Total	16.0	\$2,811,061	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 18e réunion

(g) Coopération bilatérale

Pays	Titre du projet	Quantité d'ODS à éliminé (tonne ODP)	Agence	Montants recommandés (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
Réfrigérateurs					
<i>Recupération et recyclage des frigorigèn</i>					
République Dominicaine	Programme de démonstration de réfrigération commerciale (magasins d'alimentation)	7.6	É.U.A.	\$74,000	20.00
Philippines	Projet de démonstration d'entretien et de réparation de MAC	11.0	É.U.A.	\$285,500	27.32
Solvants					
<i>CFC-113</i>					
Malaysie	Élimination graduelle de l'utilisation du CFC-113 dans l'industrie de l'électronique par la promotion technique de procédés sans nettoyage		France	\$226,600	
Total		18.6		\$586,100	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable
(**) Financé à la 18e réunion

SOMMAIRE DE LA LISTE DES NOUVEAUX PROJETS

Secteur	Nombre de projets	Quantité à éliminé (tonne ODS)	Coût (\$US)(*)	C.E. (\$US/kg)
(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité				
Aérosol	1	730.0	\$1,012,344	1.39
Mousse	33	2,130.6	\$10,013,012	4.70
Halon	1	77.1	\$128,942	1.67
Réfrigérateurs	18	1,988.7	\$21,537,788	10.83
Solvants	12	160.2	\$2,805,085	17.51
TOTAL:	65	5,086.6	\$35,497,171	6.98
(b) Pays à faible taux de consommation d'ODS				
Aérosol	3	117.2	\$490,904	4.19
Réfrigérateurs	2	84.0	\$1,326,965	15.80
TOTAL:	5	201.2	\$1,817,869	
(c) Climatiseur d'automobile et compresseur				
Compresseur	1		\$1,015,904	
MAC	1		\$1,659,741	
TOTAL:	2		\$2,675,645	
(d) Recyclage des CFC et gestion de stocks de halons				
Recupération et recyclage des f	8	77.1	\$1,852,664	
TOTAL:	8	77.1	\$1,852,664	
(e) Amendements du programme de travail				
Assistance technique	1	16.0	\$61,020	
Préparation de projet	2		\$50,850	
Préparation de projet	3		\$79,100	
Préparation de projet	1		\$56,500	
Préparation de projet	3		\$101,700	
Préparation de projet	39		\$1,982,020	
Renforcement institutionnel	6		\$386,759	
Training	1		\$93,112	
TOTAL:	56	16.0	\$2,811,061	
(g) Coopération bilatérale				
Recupération et recyclage des f	2	18.6	\$359,500	
CFC-113	1		\$226,600	
TOTAL:	3	18.6	\$586,100	
GRAN TOTAL:	139	5,399.5	\$45,240,510	

ANNEXE V

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROJETS

Secteur des halons

1. Demander aux pays visés à l'Article 5 qui disposent de plusieurs entreprises de production d'extincteurs aux halons d'inclure, dans leurs demandes de financement aux fins d'élimination sectorielle, un plan de répartition des surcoûts sectoriels totaux du pays pour éviter toutes distorsions non voulues du marché.
2. Demander aux agences d'exécution de fournir une liste détaillée de tous les coûts divers et coûts d'investissement, d'appliquer une méthode d'équilibre des matériaux pour le calcul des surcoûts/suréconomies d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs aux halons, et de décrire précisément la gamme des extincteurs à produire après la reconversion en terme de leur taille.

Secteur des mousses

3. Demander aux agences d'exécution d'étudier la possibilité pratique d'utiliser des machines à faible pression avec les formules à base de HCFC-141b pour la production de mousses rigides.
4. Demander aux agences d'exécution et au Gouvernement chinois d'envisager les possibilités d'aider les producteurs de mousses souples qui choisissent des technologies à base de chlorure de méthylène à avoir accès aux systèmes de chlorure de méthylène de type mousse et de polyuréthane, afin de réduire le coût des projets de chlorure de méthylène dans le pays.
5. Demander au PNUD et au Gouvernement égyptien de fournir des renseignements à jour sur la consommation d'ODS dans le secteur des mousses, et notamment une liste de toutes les petites entreprises de production de mousses exploitées avant le 25 juillet 1995. Toute approbation future de projets dans ce secteur sera sujette à la fourniture de ces renseignements.
6. De demander instamment au PNUD d'accélérer la mise en oeuvre du Projet de groupe au Mexique, à titre prioritaire, afin de renforcer son utilité comme projet pilote/démonstration, et de présenter un rapport complet avec des recommandations s'il y a lieu, dans les 15 mois qui suivent la date d'approbation du projet.
7. Demander à la Banque mondiale de prendre les mesures nécessaires, dans le cadre de sa procédure d'évaluation et de mise en oeuvre de projets, pour assurer que l'ancienne machine

à haute pression installée dans l'usine Sian Stainless Steel en Thaïlande ne soit pas utilisée pour des opérations à base de CFC-11 à une autre entreprise.

Secteur de la réfrigération

8. Envisager de fournir à l'avenir du matériel de récupération/recyclage aux entreprises de réfrigération commerciale dans les projets liés aux activités d'entretien/réparation et de récupération/recyclage dans le secteur de la réfrigération.

Secteur des solvants

9. Pour le secteur des solvants en Chine, demander à l'agence d'exécution responsable de mettre l'accent sur l'établissement d'une démarche sectorielle globale faisant intervenir les principaux groupes sous-sectoriels. Par ailleurs, il convient de formuler des groupes de projets qui démontreraient les avantages obtenus du Centre de développement des applications de nettoyage et du Centre de fabrication d'équipement de nettoyage sans ODS. Tout projet particulier devrait tenir compte expressément des possibilités de tirer parti des résultats de ces centres.

ANNEXE VI

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA PRODUCTION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE

Le Comité exécutif a accueilli avec satisfaction le rapport de la première réunion du Groupe d'experts sur la production de produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/71). Tout en notant que d'importants progrès ont été réalisés dans le recensement des questions pertinentes à la fermeture ou à la reconversion des capacités de production d'ODS dans les pays visés à l'Article 5, le Comité exécutif est convenu que le sujet appelait encore un complément d'étude.

Le Comité exécutif a examiné les recommandations du groupe d'experts et en a tiré les conclusions ci-après.

Recommandation 1: Le groupe d'experts a recommandé l'adoption d'une démarche sectorielle pour réaliser l'élimination dans le secteur de la production d'ODS.

Le Comité exécutif a pris note de la suggestion suivante:

Il est proposé que le Comité exécutif demande aux pays producteurs d'ODS visés à l'Article 5 de soumettre à son approbation un plan d'élimination pour chaque secteur. Une fois le plan approuvé, les projets d'élimination de la production pourront alors être présentés pour demander soit un financement global pour l'ensemble du secteur, soit des fonds pour des usines particulières ou des groupes d'usines. Les projets concernant des usines particulières ou des groupes d'usines ne seraient examinés que s'ils faisaient clairement partie du plan approuvé. Il est possible de soumettre des projets sur le secteur de la production avant l'approbation des plans, et le Comité exécutif les examinera conformément aux lignes directrices qui seront adoptées à la dix-neuvième réunion. D'après cette proposition, lorsqu'il examinera les plans d'élimination de la production, le Comité exécutif visera à assurer la disponibilité d'une capacité de production suffisante pour répondre aux besoins des Parties non productrices d'ODS visées à l'Article 5.

Le groupe d'expert est invité à se pencher sur les questions suivantes:

- i) Date limite à laquelle les pays producteurs visés à l'Article 5 pourraient établir leurs plans d'élimination du secteur de la production, et renseignements qui pourraient figurer dans de tels plans;

- ii) Critères que le Comité exécutif pourrait adopter à court terme pour évaluer les projets relatifs au secteur de la production, en l'absence de plans sectoriels approuvés;
- iii) Comment assurer l'alimentation des pays visés à l'Article 5 en quantité et en qualité suffisantes durant l'élimination du secteur de la production.

Recommandation 2: Le groupe d'experts a recommandé que des évaluations techniques du secteur de la production d'ODS soient faites pays par pays.

Le Comité exécutif a pris note de la suggestion d'effectuer des évaluations techniques pour aider les Parties visées à l'Article 5 à établir leurs plans sectoriels d'élimination et aider le Comité exécutif à calculer la demande future en ressources du Fonds destinées au secteur de la production. Ces évaluations devraient déterminer la capacité de production et le niveau de production à une date donnée, et proposer des options d'élimination efficaces par rapport aux coûts. Le groupe d'experts est invité à revoir son mandat à la lumière de cette suggestion et à donner son avis sur la façon de procéder si des entreprises refusent de communiquer des renseignements essentiels pour des raisons de confidentialité commerciale.

Recommandation 3: Le groupe d'experts a recommandé en outre que la capacité d'élimination des ODS à prendre en compte dans le calcul du financement admissible par le Fonds soit fondée sur la production réelle du pays en 1995, avec un ajustement par rapport aux données de 1996 et de 1997 lorsqu'elles seront disponibles.

Le Comité exécutif a noté qu'aux fins de cohérence avec la Liste indicative des surcoûts, il convient normalement de calculer le financement requis sur la base de la capacité de production et non par sur le niveau de production à une date donnée. Il a également noté le risque de difficultés liées à la détermination de la capacité de production, ainsi que la suggestion d'une évaluation effectuée par un observateur-expert objectif et indépendant pour une date donnée, selon des modalités à déterminer, de préférence dans le cadre de l'évaluation technique.

Le groupe d'experts est invité à donner son avis sur la façon dont la capacité de production pourrait être mesurée de façon cohérente et objective pour permettre une évaluation du financement admissible. Il est également chargé de préparer des estimations pour illustrer la différence potentielle qui résulterait d'un financement par le Fonds multilatéral sur la base de la production réelle plutôt que sur la base de la capacité de production.

Recommandation 4: Les technologies de production des produits de remplacement des ODS sont disponibles aux fins de transfert à titre onéreux aux pays visés à l'Article 5. Il reviendra aux entreprises intéressées de convenir des termes de tels transferts. La responsabilité du Fonds se limitera à une redevance de transfert par produit de remplacement par pays.

Le Comité exécutif a pris note de la décision 17/4 et de la possibilité que cette décision s'applique au transfert de technologies dans le secteur de la production. Il n'est pas clairement indiqué de quelle façon les entreprises pourraient négocier elles-mêmes les termes des transferts dans le contexte des plans sectoriels et compte tenu du but visé de réaliser une entente unique pour l'ensemble du secteur, probablement dans le cadre d'une coordination gouvernementale. Le groupe d'experts est invité à apporter des éclaircissements à ce sujet.

Recommandation 5: Le Fonds multilatéral devrait appuyer la mise au point de technologies locales par les pays visés à l'Article 5, à condition que le gouvernement intéressé choisisse ces technologies de préférence aux technologies importées pour le produit de remplacement visé. Les technologies mises au point avec un tel appui devront être mises gratuitement à la disposition des autres pays visés à l'Article 5.

Le Comité exécutif a pris note de la suggestion selon laquelle un pays producteur pourrait demander soit des fonds pour mettre au point des technologies locales, soit des fonds pour un transfert de technologies, mais pas pour les deux cas; par ailleurs, le financement de la mise au point de technologies locales ne serait pas supérieur au financement accordé pour le transfert des mêmes technologies. Des préoccupations ont été exprimées sur le fait que les entreprises qui prennent le risque de mettre au point leurs propres technologies seraient ensuite tenues de les fournir gratuitement aux autres pays visés à l'Article 5. Le groupe d'experts est invité à clarifier cette recommandation.

Recommandation 6: Le Groupe d'experts a recommandé que le Fonds ne finance pas la production de matières premières de procédé et que le coût des matières premières soit pris en compte dans le calcul des surcoûts d'exploitation.

Le Comité exécutif a noté que, dans les cas des usines qui sont fonctionnellement ou géographiquement reliées, il serait plus efficace sur le plan des coûts que le Fonds finance la reconversion des matières premières de procédé, plutôt que de rembourser les surcoûts d'exploitation du consommateur en aval. Le groupe d'experts est invité à étudier cette possibilité et à donner son avis en conséquence.

Recommandation 7: Dans le cas de la fermeture des installations de production d'ODS, le groupe d'experts a recommandé d'inclure, parmi les surcoûts admissibles, le manque à gagner et la réadaptation de la main d'oeuvre mutée. Les coûts de démolition devraient être compensés par la valeur à la casse de l'ancienne usine.

Le Comité exécutif a reconnu le besoin urgent d'établir une liste des surcoûts admissibles pour le secteur de la production. Le groupe d'experts est chargé d'élaborer des lignes directrices sur les coûts admissibles en tenant compte des points suivants:

- i) Le nettoyage environnemental après la démolition entraînera-t-il des coûts et ces coûts pourront-ils être compensés aussi par la valeur à la casse.
- ii) Comment calculer le manque à gagner sans inclure de suppositions subjectives sur le niveau probable des profits.
- iii) Compte tenu de la Liste indicative des surcoûts, serait-il nécessaire d'envisager d'autres surcoûts admissibles et dans l'affirmative, comment les calculer.

Le groupe d'experts est chargé d'entreprendre, de concert avec le Secrétariat, une étude complémentaire de ces questions, ainsi que des questions indiquées aux paragraphes 1, 3, 4 et 5 de la section de son rapport intitulée «Questions à étudier». Le Comité exécutif souhaite disposer des renseignements demandés à sa dix-neuvième réunion, ainsi que de l'avis du groupe d'experts sur les questions suivantes:

- a) Comment identifier les avantages additionnels nets qui découleraient éventuellement de l'élimination de la production.
- b) Comment tenir compte, dans le calcul des surcoûts, de toute amélioration technologique qui résulterait d'un projet où des produits de qualité inférieure sont remplacés par des produits de meilleure qualité.